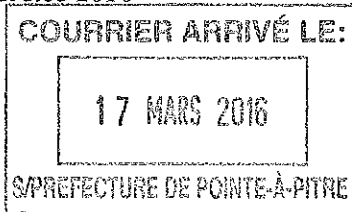


DÉLIBÉRATION N°2016.03.03/253

Débat sur les orientations budgétaires

Exercice 2016



L'an deux mille seize, le mercredi 9 mars, à 10 heures 00, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation en date du 29 février 2016.

Présents : 32		
Président		
M. Éric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Jacques	BANGOU	1 <sup>er</sup> Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	4 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Suzelle	SEVILLE	5 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPIONN	6 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Georges	BREDENT	8 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Maguy	CELIGNY	9 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Marlène	MELISSE-MIROITTE	
Mme Corinne	PETRO	
M. Max	CELIGNY	
M. Justin	DESSOUT	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
M. Georges	BERGINA	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
M. Audry	CORNANO	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
M. José	GUIOLET	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Maurice	LORQUIN	
M. Alix	NABAJOTH	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Nadège	THÉOPHILE	
M. Max	CELIGNY	

Excusés représentés : 2
<u>Conseillers Communautaires :</u>  Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAIS Pouvoir à M. Georges DAUBIN  Mme Juliana FENGAROL Pouvoir à M. José GUIOLET

Excusés non représentés : 4
<u>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :</u>  M. Fabert MICHELY  Mme Josiane GATIBELZA
<u>Conseillers Communautaires :</u>  Mme Kitty WALPO  M. Denis BERNADOTTE

Absents : 12
<u>Vice-Président :</u>  M. Rosan RAUZDUEL (3 <sup>ème</sup> Vice-Président) M. Dominique BIRAS (11 <sup>ème</sup> Vice-Président) M. Pierre THICOT (15 <sup>ème</sup> Vice-Président)
<u>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :</u>  Mme Marie-Camille MOUNIEN  M. Michel RINÇON
<u>Autres Conseillers Communautaires :</u>  Mme Lise Claude AZEDE Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO M. Chazy CIRANY M. Harry DURIMEL M. Daniel MARSIN M. Patrick SELLIN M. Olivier SERVA

Le Conseil Communautaire a désigné *Madame Murielle JABES* en qualité de Secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en particulier les articles L2312-1 et L5211-36 ;
- VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), singulièrement l'article 107 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DiCTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2016.03.03/257 votée le 9 mars 2016 prenant acte du rapport sur la situation en 2016 en matière de développement durable au sein de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

**Considérant** le rapport du Président ;

**Considérant** l'avis favorable de la Commission Finances réuni le 4 mars 2016;

Après en avoir délibéré;

## DÉCIDE À L'UNANIMITÉ;

**ARTICLE 1** – De prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2016 de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence conformément aux dispositions de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

**ARTICLE 2**- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 3**- Le Président, le Directeur Général, le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 16 MARS 2016

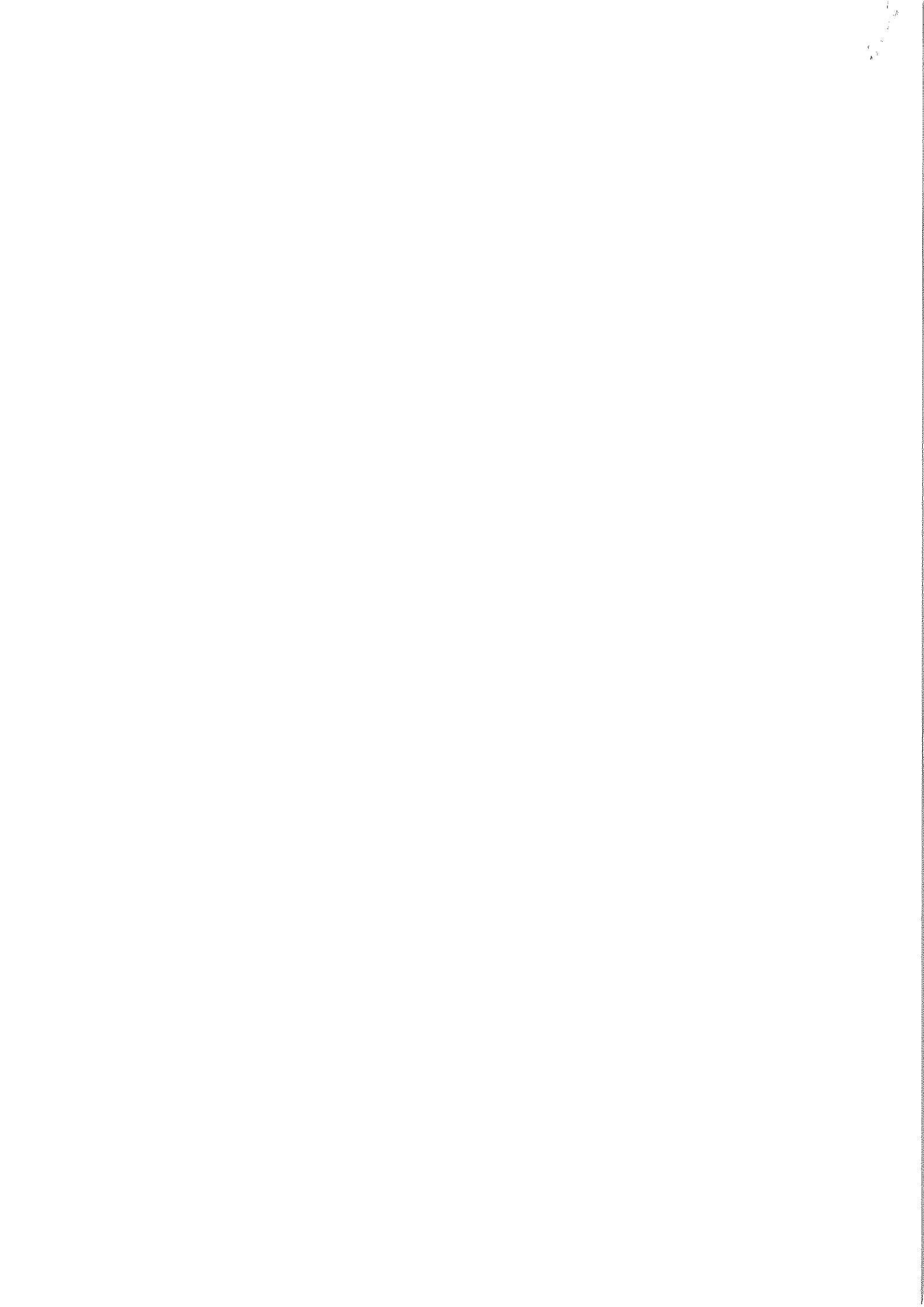


Le Président

Éric JALTON

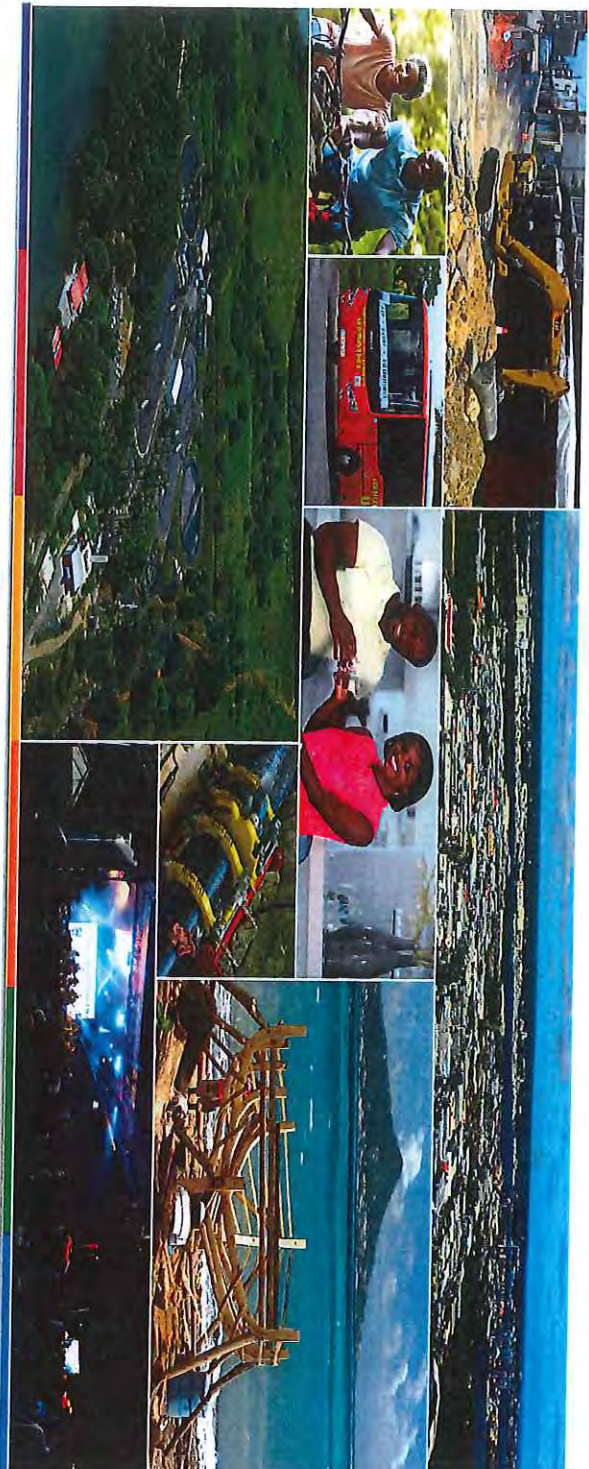
- Délibération transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Pointe-À-Pitre, le 17 MARS 2016
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 17 MARS 2016
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-À-Pitre, le 17 MARS 2016
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 17 MARS 2016
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public, le 17 MARS 2016





# DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2016

## 09 MARS 2016



**Cap Excellence**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

*Agir, entreprendre et développer durablement*

SUIVEZ-NOUS SUR [WWW.CAPEXCELLENCE.NET](http://WWW.CAPEXCELLENCE.NET) OU SUR NOTRE PAGE 

COURRIER ARRIVÉ LE:

17 MARS 2016

SPRÉFECTURE DE POINTE-À-PITRE

## Cadre juridique du débat d'orientation budgétaire

Par application des dispositions de l'article L5211-36 du CGCT, les dispositions de l'article L2312-1 CGCT sont applicables à la communauté d'agglomération.

Ainsi, l'article L2312-1 du CGCT dispose :

*« (...) Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. »*

*Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique (...). »*

Ces dispositions ont été récemment introduites par la loi NOTRe du 7 août 2015, article 107 (nouvelle organisation territoriale de la République). Le rapport doit également être adressé au représentant de l'Etat.

### **RAPPEL :**

La tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget est obligatoire, sauf pour les communes de moins de 3500 habitants. Il permet d'informer l'assemblée sur la situation financière de la collectivité et de présenter les grandes orientations pour l'année à venir. Concernant les EPCI cette obligation s'impose dès lors qu'ils comprennent au moins une commune de 3500 habitants ou plus.

C'est une étape obligatoire sous peine d'illégalité du budget ; cette formalité substantielle précède dans un délai de 2 mois, le vote du budget par l'assemblée délibérante de la collectivité.

## Données nationales

La loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 dispose d'un important volet concernant les collectivités locales détaillant des adaptations nécessaires afin de concilier la contribution des collectivités aux objectifs de réduction du déficit public avec la volonté de soutenir leurs investissements.

Pour poursuivre la réduction du déficit public, le Gouvernement confirme la priorité donnée à la maîtrise des dépenses. Il poursuit la mise en œuvre du plan d'économies de 50 Md€ voté lors de la loi de programmation des finances publiques (LPPF) et dont la première annuité a été mise en œuvre dès la loi de finances initiale et la loi de financement de la sécurité sociale pour 2015.

Les collectivités territoriales seront également associées à l'effort via une nouvelle diminution nette de 3,67 Md€ des concours financiers assortie d'une hausse de la péréquation.

Ainsi, la loi de finances pour 2016 confirme la poursuite de la baisse des dotations et propose des mesures à la fois pour atténuer les impacts sur les collectivités les plus fragiles et sur le niveau des investissements.

Même si sa date d'entrée en vigueur est désormais reportée en principe pour 2017, la réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF) du bloc communal est engagée. Cette réforme a pour objectif de rendre la DGF plus lisible, moins complexe et plus efficace en termes de péréquation.<sup>[2]</sup>

Pour l'année 2016 et comme pour les précédentes années, les baisses de dotations sont annoncées (- 3,67 Md€).

Le soutien de l'Etat à l'investissement local est renforcé avec la création d'un fonds national. D'un montant de 423 Millions d'euros en 2015, la dotation budgétaire de soutien de l'Etat à l'investissement local est renforcée, il passe à 1 milliard en 2016 :

- 500 millions € répartis en enveloppes régionales selon la population, seront consacrés à de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat, les communes et intercommunalités, et distribués par les préfets : *projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité et de l'accueil de populations nouvelles.*

### **CHIFFRES-CLÉS SUR LA DGF**

- Le montant de DGF pour l'année 2016 est fixé à **33,109 milliards d'euros**, en recul de 9,6 % par rapport à 2015.
- A l'issue de la réforme, la composante forfaitaire de la DGF devrait être de 75 euros/hab., la composante ruralité de 20 euros/hab. et celle de centralité de 15 à 45 euros/habitant.

- 300 millions € gérés par les préfets, répartis entre les régions pour accompagner le développement des communes de moins de 50 000 habitants et leurs EPCI quand les opérations financées relèvent d'une compétence transférée par une commune éligible au fonds ;
- 200 millions € pour maintenir la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) à son niveau de 2015.

Ces subventions (800 millions € en net gérés par les préfets et fléchés vers certains types d'investissement et 200 millions DETR reconduits) seront inscrites en section d'investissement du budget des communes et EPCI.

En outre, la loi de finances pour 2016 prévoit également l'élargissement de l'assiette du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le bénéfice du FCTVA est étendu aux dépenses d'entretien et de réhabilitation des bâtiments publics et de la voirie.

D'autre part, la réforme des dotations de péréquation se poursuit en prolongeant et accentuant les mesures prises les années précédentes.

# ÉLÉMENTS D'ANALYSES FINANCIÈRES

## 1/L'évolution de la dette et les indicateurs d'endettement

### *1- Évolution de la dette globale*

L'encours de la dette s'éleve au 31 décembre 2015 à 21 848 404 euros répartis entre 2 institutions financières publiques (AFD et CDC) pour 58,59 % et 4 banques privées locales, soit 41,51 % de l'encours. **Le taux moyen de la dette globale est de 2,48 % pour 2015 (3,60 % en 2014).**

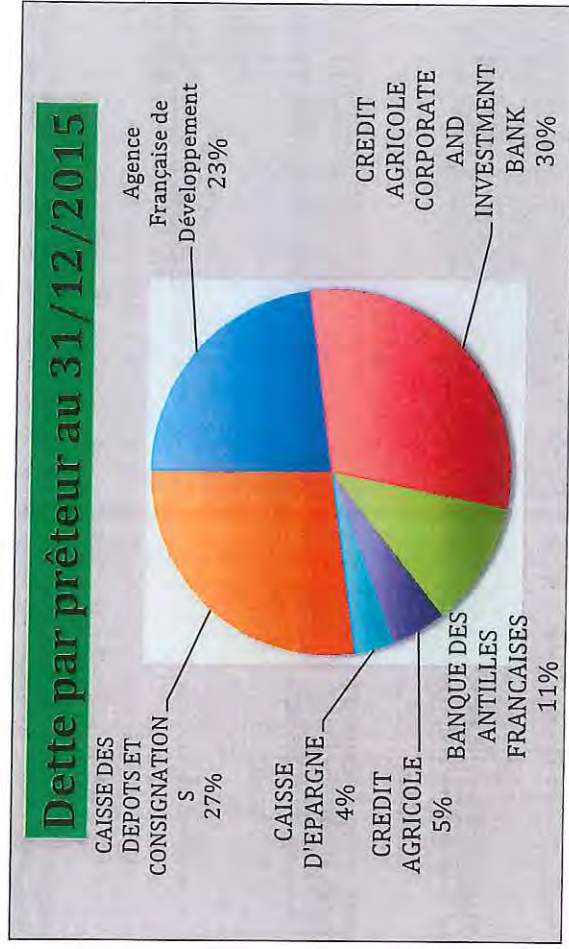
Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'encours de la dette s'élevait à 11 543 148 euros pour les budgets Eau potable et Assainissement. Pour rappel, jusqu'au 31 décembre 2014, les dépenses d'investissement du budget principal ont été financées sur le fonds de roulement. Au cours de l'année 2015, deux emprunts ont été mobilisés.

Un premier d'un montant de 5,958 Millions d'euros pour financer la phase 1 de la réhabilitation du Centre des Arts et le deuxième d'un montant de 5 Millions d'euros pour les budgets Eau potable (2 Millions) et Assainissement (3 Millions).

De ce fait, cet encours a progressé de 89,28 % entre 2014 et 2015.

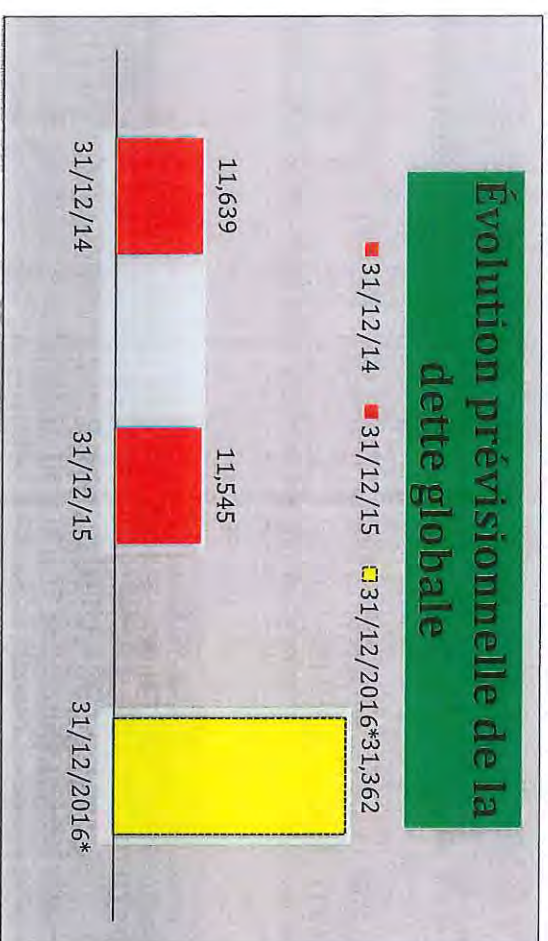
### **Dette par prêteur**

Prêteur	Montant emprunté	Capital Restant Dû	% du CRD
Agence Française de Développement	5 000 000,00 €	5 000 000 €	22,88%
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	7 000 000,00 €	6 591 667 €	30,17%
BANQUE DES ANTILLES FRANÇAISES	3 450 000,00 €	2 427 314 €	11,12%
CREDIT AGRICOLE	1 700 000,00 €	1 071 424 €	4,90%
CAISSE D'EPARGNE	3 000 000,00 €	800 000 €	3,66%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	5 958 000,00 €	5 958 000 €	27,27%
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>26 108 000,00 €</b>	<b>21 848 404 €</b>	<b>100,00%</b>



En 2016, deux emprunts sont d'ores et déjà prévus afin de poursuivre les opérations d'investissement prioritaires :

- La phase II des travaux de rénovation du Centre des Arts devrait bénéficier d'un financement par la Caisse des dépôts et de Consignations à hauteur de 5,958 M€ (taux négocié de 1,61 %)
- L'acquisition du foncier de la zone de Perrin pour, d'une part, sécuriser le projet de Rénovation Urbaine de la ville des Abymes (RUZAB) et, d'autre part, réaliser l'usine de production d'eau potable sera financée par un prêt CDC de 9 M€ (taux prévu de 1,34%).



Jusqu'au 31 décembre 2014, la dette de CAP Excellence provenait des investissements en matière d'eau potable et d'assainissement. Les investissements du budget principal étaient financés sur fonds propre.

À partir de l'année 2015, pour répondre à de nouvelles dépenses d'investissement liées à la culture (réhabilitation du Centre des Arts) et poursuivre l'amélioration des réseaux d'eau et d'assainissement, la Communauté d'agglomération a fait le choix de recourir à l'emprunt sans négliger pour autant les financements extérieurs (fonds européens, subventions d'investissement...). L'évolution prévisionnelle de la dette globale montre donc sa nette augmentation à la fin de l'année 2016.

**2- Le ratio « encours dette / habitant »**

Le tableau ci-dessous permet de constater que, depuis plusieurs années, ce ratio est très nettement favorable à la Communauté d'agglomération.

En effet, les communautés d'agglomération des autres régions d'Outre Mer de même niveau que CAP Excellence voient leur encours dette/habitant se rapprocher des 500 € par habitant.

CAP Excellence se situe dans la strate la plus basse, ce qui permet une certaine marge de manœuvre auprès des établissements bancaires.

**Évolution de l'encours dette par habitant de 2012 à 2014**

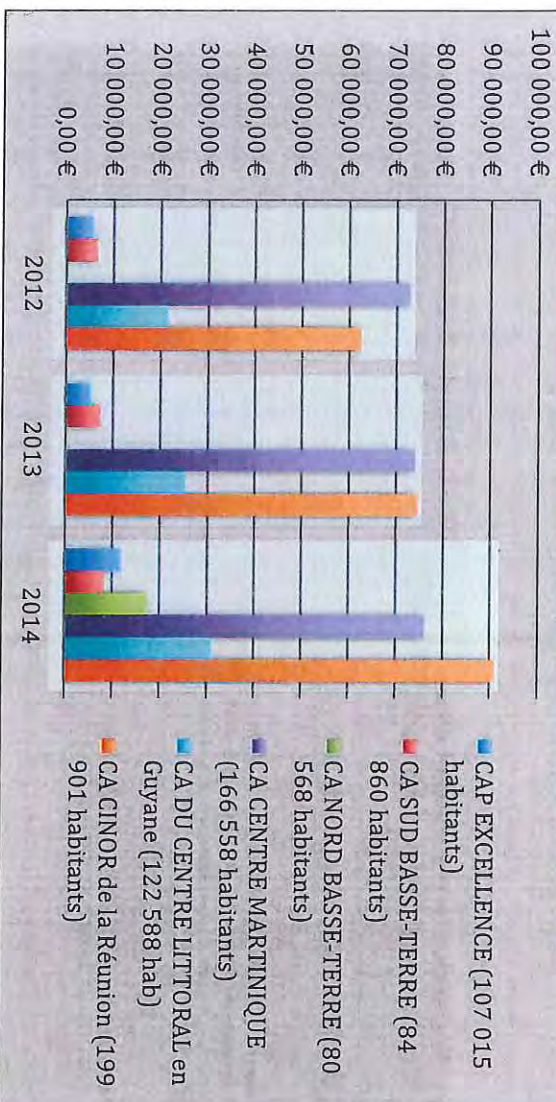
EPCI	Encours de la dette en milliers €			Endettement en €/habitant		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014
CAP EXCELLENCE (107 015 habitants)	5 639,00 €	5 203,00 €	11 639 €	73 €	49 €	109 €
CA SUD BASSE-TERRE (84 860 habitants)	6 474,00 €	7 293,00 €	8 261 €	176 €	201 €	97 €
CA NORD BASSE-TERRE (80 568 habitants)	479,00 €	446,00 €	17 623 €	7 €	6 €	219 €
CA CENTRE MARTINIQUE (166 558 habitants)	72 872,00 €	73 993,00 €	76 044 €	433 €	443 €	457 €
CA DU CENTRE LITTORAL en Guyane (122 588 hab)	21 415,00 €	25 171,00 €	30 900 €	183 €	212 €	252 €
CA CINOR de la Réunion (199 901 habitants)	62 506,00 €	74 494,00 €	90 905 €	312 €	374 €	455 €

Données chiffrées DGCL

Toutefois, suite aux investissements engagés en 2015 (réhabilitation du Centre des Arts, poursuite des travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement), l'indicateur « Encours dette / habitant » devrait atteindre 207 € au 31/12/2015, soit une augmentation de 89,91%.

Il demeure, néanmoins, nettement inférieur à la moyenne des communautés d'agglomération de la même strate.

## Évolution de l'encours de la dette par habitant de 2012 à 2014



Données issues du site de la DGCL

**Enfin, en tenant compte des deux emprunts déjà prévus sur l'exercice budgétaire 2016, l'encours dette par le nombre d'habitant devrait atteindre 293,06 €, soit une hausse de 41,5%.**

Aussi, au vu de ces éléments et des projets d'investissements de CAP Excellence, il conviendrait de conforter la capacité d'auto-financement en poursuivant la recherche dynamique de financements extérieurs, l'élargissement des bases fiscales et limiter l'augmentation des dépenses de fonctionnement.

2/ L'évolution des Recettes et dépenses par budget

- *Budget principal*

## L'évolution des recettes et dépenses de fonctionnement de 2013 à 2015

RECETTES en milliers €	2013	2014	2015 *
Atténuations de charges	2,97	5,48	1,24
Produits des services, du domaine et ventes	80,31	63,49	72,98
Impôts et taxes	41 914,29	36 625,01	40 853,02
Dotations et participations	18 879,08	16 635,80	15 912,87
Produits exceptionnels	27,15	124,22	0,60
<b>TOTAL</b>	<b>60 903,80</b>	<b>53 454,00</b>	<b>56 840,71</b>
<b>Variation en %</b>		<b>-12,23</b>	<b>+6,34</b>
DÉPENSES en milliers €	2013	2014	2015 *
Atténuations des produits	44331,11	38836,54	40943,85
Charges à caractère général	3 587,25	3 459,44	3 025,83
Charges de personnel et frais assimilés	3 975,72	3 931,20	4 805,85
Autres charges de gestion courante	2 065,15	2 816,62	2 484,23
Charges exceptionnelles	1 253,84	4 806,35	2 785,02
<b>TOTAL</b>	<b>55 213,07</b>	<b>53 850,15</b>	<b>54 044,78</b>
<b>Variation en %</b>		<b>-2,47</b>	<b>+0,36</b>

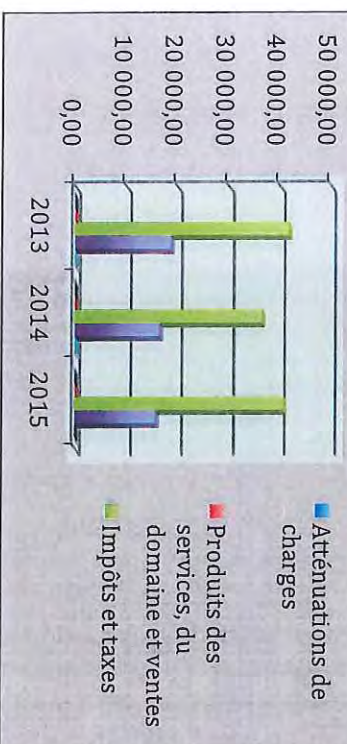
\*Données prévisionnelles

L'évolution des recettes et dépenses d'investissement de 2013 à 2015

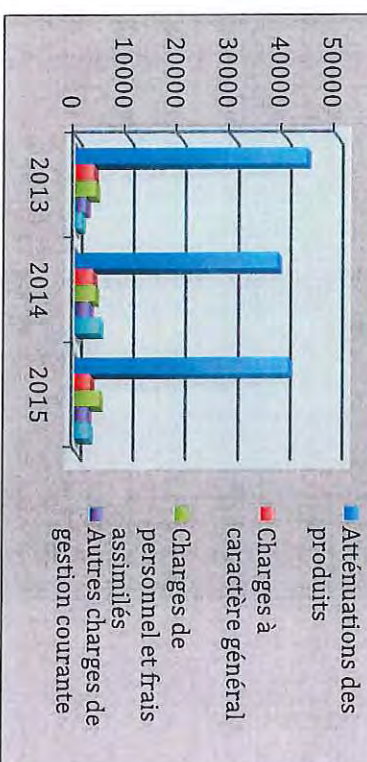
RECETTES en milliers €	2013	2014	2015*
Dotations fonds divers et réserves	2 379,47	2 045,80	101,14
Subventions d'investissement	0,00	1 154,24	1 223,02
<b>TOTAL</b>	<b>2 379,47</b>	<b>3 200,04</b>	<b>1 324,16</b>
<b>Variation en %</b>		<b>+34,49%</b>	<b>-58,62%</b>
DÉPENSES en milliers €	2013	2014	2015*
Immobilisations incorporelles	254,90	554,61	83,30
Immobilisations corporelles	1 410,69	660,27	496,20
Participations et créances rattachées	0,00	7,40	0,00
Opérations d'équipement	0,00	0,00	5,86
<b>TOTAL</b>	<b>1 665,59</b>	<b>1 222,28</b>	<b>585,36</b>
<b>Variation en %</b>		<b>-26,62%</b>	<b>-52,11%</b>

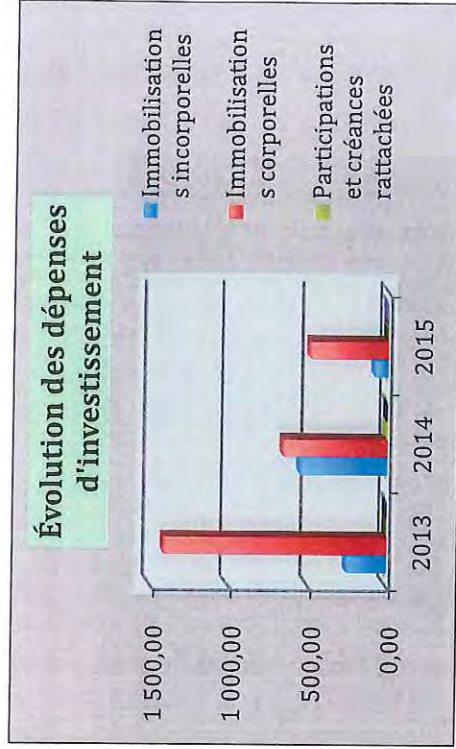
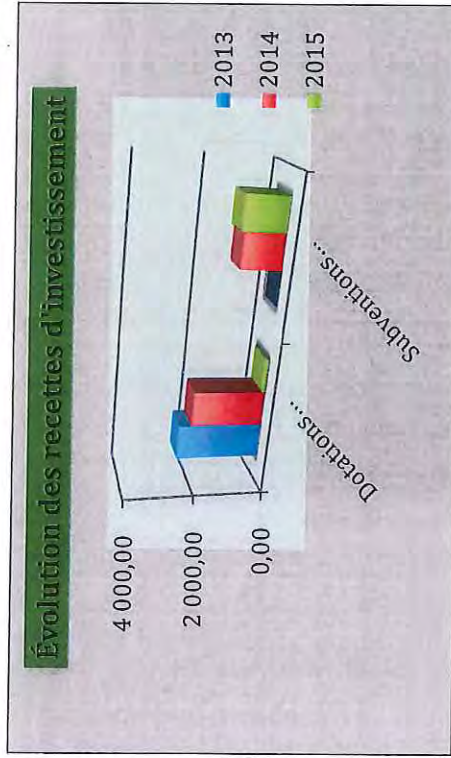
\*Données prévisionnelles

Évolution des recettes de fonctionnement



Évolution des dépenses de fonctionnement





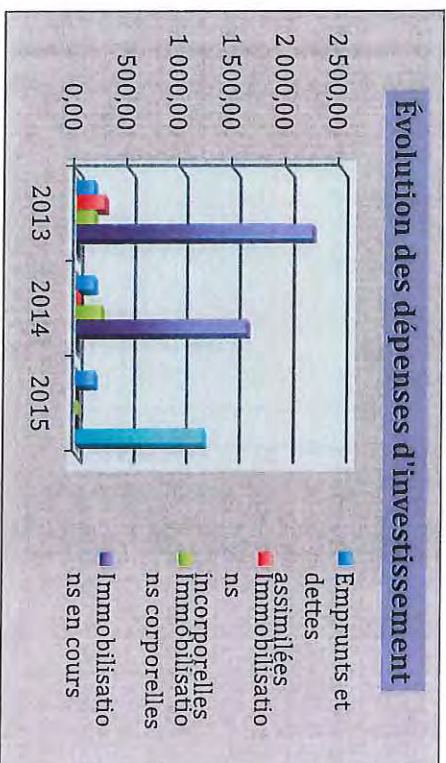
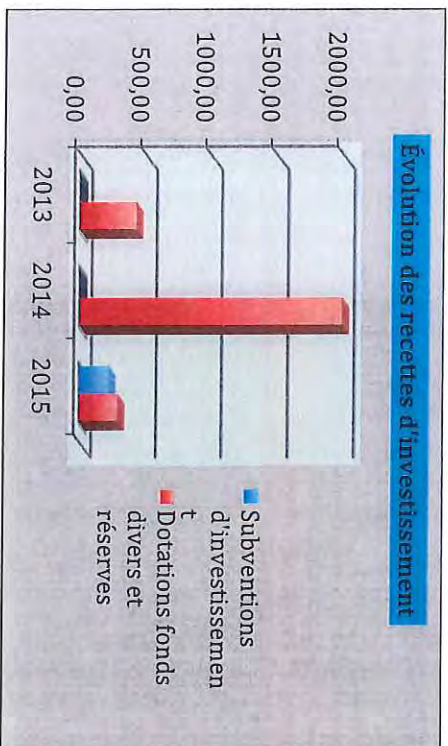
• Budget Eau Potable

L'évolution des recettes et dépenses de fonctionnement de 2013 à 2015

	2013	2014	2015*
<b>RECETTES en milliers €</b>			
Ventes d'eau aux abonnés	4 119,33	6 155,12	13 435,47
Locations diverses	6,19	6,09	0,00
Redevances versées par les fermiers	142,27	237,76	0,00
Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	137,93
Produits exceptionnels	0,00	2,91	54,66
<b>TOTAL</b>	<b>4 267,79</b>	<b>6 401,88</b>	<b>13 628,06</b>
<b>Variation en %</b>		<b>+50%</b>	<b>+112,88%</b>
<b>DÉPENSES en milliers €</b>			
Charges à caractère général	4 197,02	5 821,93	17 006,19
Charges de personnel et frais assimilés	297,74	314,97	383,64
Charges financières	90,40	80,62	60,16
Charges exceptionnelles	3,17	1,43	142,45
<b>TOTAL</b>	<b>4 588,33</b>	<b>6 218,95</b>	<b>17 592,44</b>
<b>Variation en %</b>		<b>+35,54%</b>	<b>+182,88%</b>

L'évolution des recettes et dépenses d'investissement de 2013 à 2015

RECETTES en milliers €	2013	2014	2015
Subventions d'investissement	0,00	0,00	225,16
Dotations fonds divers et réserves	427,64	1 998,73	293,25
<b>TOTAL</b>	<b>427,64</b>	<b>1 998,73</b>	<b>518,41</b>
<b>Variation en %</b>		<b>+367,39%</b>	<b>-74,06%</b>
DÉPENSES en milliers €	2013	2014	2015
Emprunts et dettes assimilées	167,49	172,62	178,04
Immobilisations incorporelles	266,77	20,10	0,00
Immobilisations corporelles	175,04	242,07	21,30
Immobilisations en cours	2 224,76	1 620,16	0,00
Opérations d'équipement	0,00	0,00	1 216,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 834,06</b>	<b>2 054,95</b>	<b>1 415,34</b>
<b>Variation en %</b>		<b>-27,49%</b>	<b>-31,13%</b>

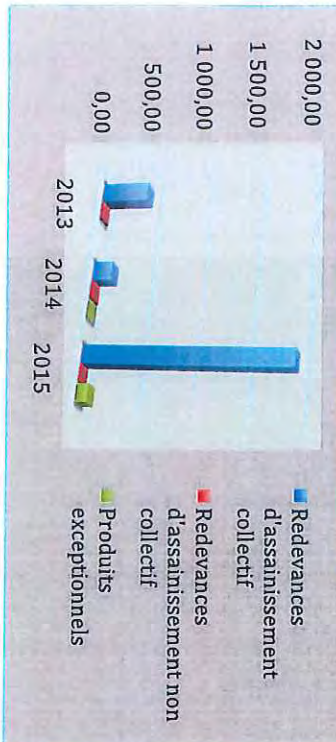


• Budget Assainissement

L'évolution des recettes et dépenses de 2013 à 2015

RECETTES FONCTIONNEMENT en milliers €	2013	2014	2015*
Redevances d'assainissement collectif	443,05	182,07	1 937,00
Redevances d'assainissement non collectif	13,18	16,20	5,73
Subventions d'exploitation	0,00	0,00	100,00
Produits exceptionnels	0,00	0,81	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>456,23</b>	<b>199,08</b>	<b>2 042,73</b>
Variation en %		-56,36%	+926,08%
DÉPENSES FONCTIONNEMENT en milliers €	2013	2014	2015*
Charges à caractère général	29,14	19,53	63,55
Charges de personnel et frais assimilés	47,08	50,13	54,36
Charges financières	147,02	288,99	387,86
Dotations aux amortissements			288,00
<b>TOTAL</b>	<b>223,24</b>	<b>358,65</b>	<b>793,77</b>
Variation en %		+60,56%	+121,32%
RECETTES INVESTISSEMENT en milliers €	2013	2014	2015*
Subventions d'investissement	0,00	0,00	6 782,42
Dotations fonds divers et réserves	3 926,77	4 814,23	1 501,22
Emprunts et dettes assimilées		7 000,00	
<b>TOTAL</b>	<b>3 926,77</b>	<b>11 814,23</b>	<b>8 283,64</b>
Variation en %		+200,86%	-29,88%
DÉPENSES INVESTISSEMENT en milliers €	2013	2014	2015*
Emprunts et dettes assimilées	268,70	390,40	512,28
Immobilisations incorporelles	222,66	198,41	34,94
Immobilisations corporelles	352,08	359,56	10,29
Immobilisations en cours	2 137,32	9 258,67	9 528,43
<b>TOTAL</b>	<b>2 980,76</b>	<b>10 207,04</b>	<b>10 085,94</b>
Variation en %		+242,43%	-1,19%

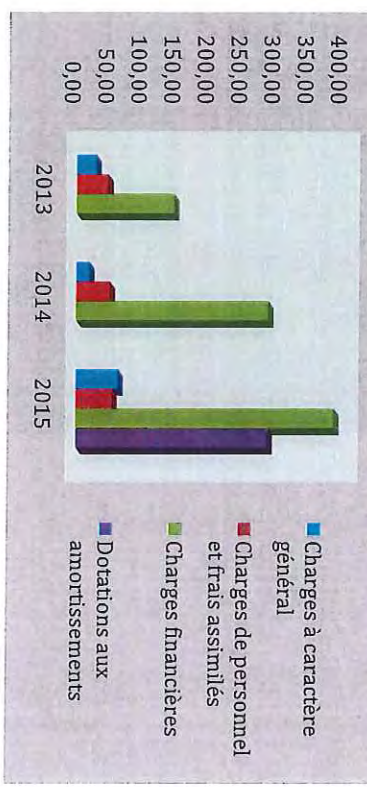
### Évolution des Recettes de fonctionnement



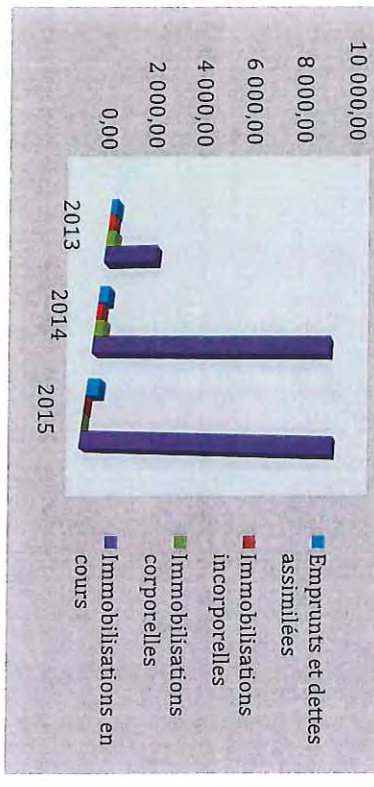
### Évolution des dépenses de fonctionnement



### Évolution des dépenses de fonctionnement



### Évolution des dépenses d'investissement

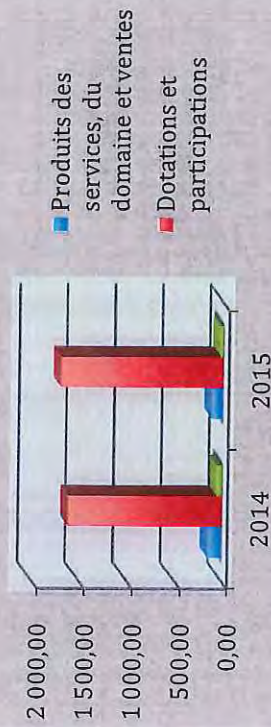


- Budget Sonis

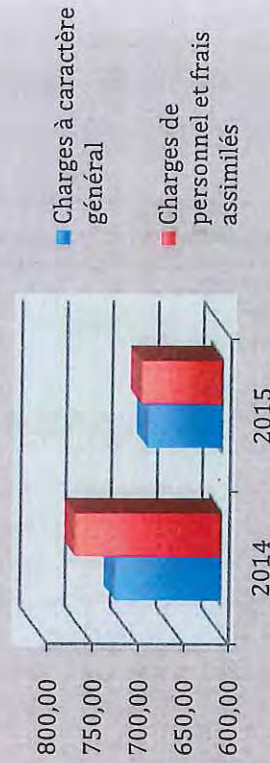
L'évolution des recettes et dépenses de fonctionnement

<b>RECETTES en milliers €</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
Produits des services, du domaine et ventes	149,57	117,04
Dotations et participations	1 614,31	1 701,97
Produits exceptionnels	58,91	26,67
<b>TOTAL</b>	<b>1 822,79</b>	<b>1 845,68</b>
<b>Variation en %</b>		<b>+1,26%</b>
<b>DÉPENSES en milliers €</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
Charges à caractère général	716,49	682,57
Charges de personnel et frais assimilés	760,62	689,89
<b>TOTAL</b>	<b>1 477,11</b>	<b>1 372,46</b>
<b>Variation en %</b>		<b>-7,08%</b>

Évolution des recettes de fonctionnement



Évolution des dépenses de fonctionnement



L'évolution des recettes et dépenses d'investissement

<b>RECETTES en milliers €</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
Dotations, fonds divers et réserves	0,00	1,35
<b>TOTAL</b>	0,00	1,35
<b>DÉPENSES en milliers €</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
Immobilisations corporelles	9,60	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>9,60</b>	<b>0,00</b>

**Pour rappel :** Le transfert du Centre culturel Sonis s'est effectué en 2013. Afin d'assurer un meilleur suivi comptable, un budget annexé a été créé en 2014.

Les dotations qui figurent en recettes de fonctionnement proviennent donc d'un transfert du budget principal.

### 3/ L'évolution de l'effectif et de la masse salariale

L'effectif de CAP Excellence au 31/12/2015 s'élevait à 143 agents dont 19 emplois d'avenir et 12 contrats uniques d'insertion (CUI) – contrats d'accompagnement dans l'emploi (Brigade verte) relevant du droit privé contre 124 agents au 31/12/2014, soit une progression de 15,32%.

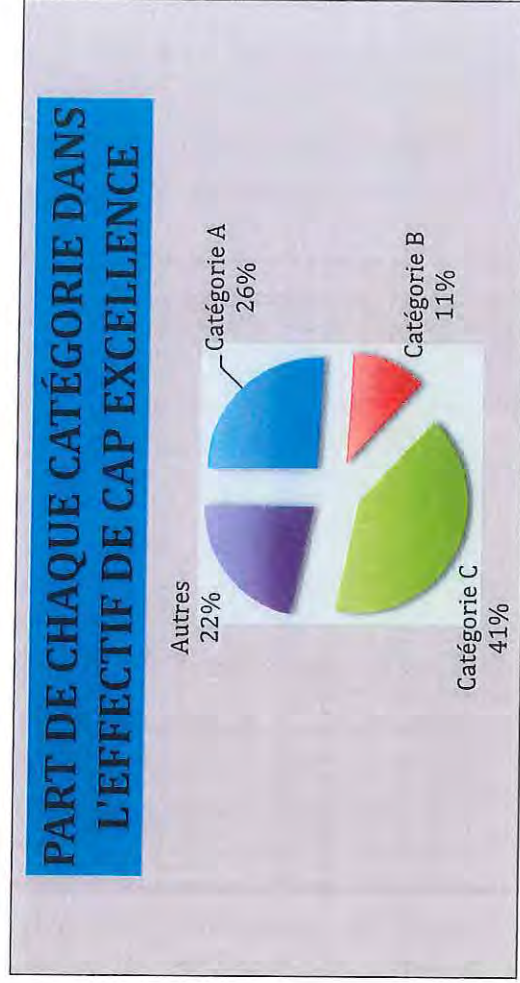
La répartition des agents par catégorie s'établit ainsi :

CATÉGORIE	NOMBRE	TITULAIRE	CONTRACTUEL	EMPLOIS D'AVENIR	CUI-CAE
Catégorie A	37	24	13	-	-
Catégorie B	16	10	6	-	-
Catégorie C	59	54	5	-	-
Autres	31	-	-	19	12
<b>TOTAL</b>	<b>143</b>	<b>88</b>	<b>24</b>	<b>19</b>	<b>12</b>

Sur 143 agents, la catégorie C (agents administratifs) est la plus représentée avec 41,28% tandis que la proportion des cadres B (rédacteurs territoriaux) s'élève à 11,19%.

Tous les agents de CAP Excellence travaillent à temps plein exception faite de 4.

La masse salariale passe de 5,051 millions d'euros en 2014 à 5,936 millions d'euros en 2015, soit une progression relative de 17,52% entre les deux exercices comptables.



Toutefois, en 2016, elle connaîtra une nette augmentation compte tenu du transfert des villes membres à la Communauté d'agglomération des agents en charge de la nouvelle compétence « Environnement et Cadre de vie » (**48 agents** : 2 cadres A, 9 cadres B et 37 cadres C dont 3 contrats CUI-CAE).

L'effectif de CAP Excellence passera donc 191 agents répartis ainsi :

CATÉGORIE	NOMBRE	TITULAIRE	CONTRACTUEL	EMPLOIS D'AVENIR	CUI-CAE
Catégorie A	39	26	13	-	-
Catégorie B	25	19	6	-	-
Catégorie C	93	88	5	-	-
Autres	34	-	-	19	15
<b>TOTAL</b>	<b>191</b>	<b>133</b>	<b>24</b>	<b>19</b>	<b>15</b>

Les charges de personnel prévisionnelles passeront donc à environ 8,329 M€ soit une progression de 71,27%.

Au vu de ces éléments et compte tenu des futurs investissements, la Communauté d'agglomération se doit de rester vigilante sur ses dépenses de fonctionnement afin de limiter leur évolution et veiller que la capacité d'autofinancement soit positive pour générer un autofinancement.

Une réflexion a d'ores et déjà été menée, notamment sur l'emploi à CAP Excellence, et il est prévu, courant 2016, la création d'une bourse interne de l'emploi.

# ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

## 1/ La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) :

L'article L. 52111-28 du CGCT prévoit que « les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre reçoivent, à compter de l'année où ils perçoivent pour la première fois le produit de leur fiscalité, une attribution au titre de la dotation d'intercommunalité calculée selon les modalités définies aux articles L. 52111-30 à L. 52111-35-1 ». Ce même article prévoit également que « à compter de 2015, le montant de la dotation d'intercommunalité des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de métropole et des départements d'outre-mer est minoré de 621 millions d'euros ». Cette minoration s'ajoute à la contribution au redressement des finances publiques au titre de l'année 2014 qui s'élève à 252 millions d'euros.

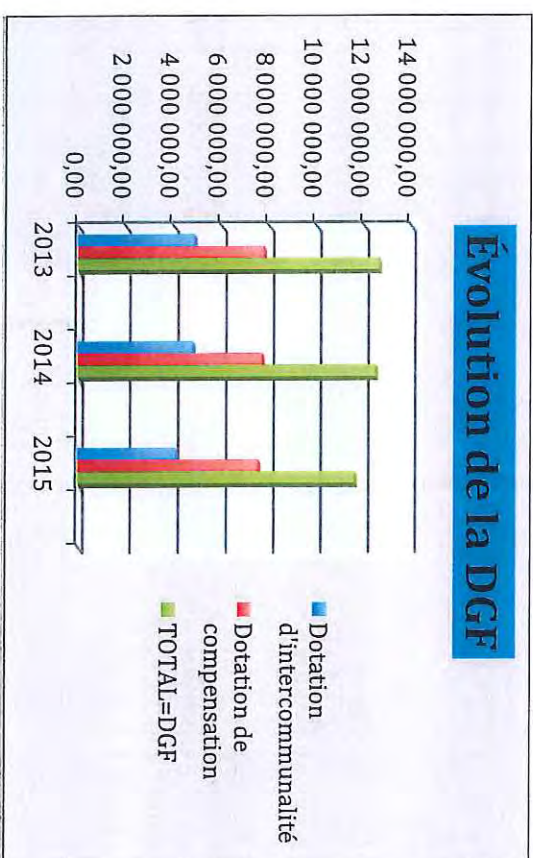
Par ailleurs, la loi de finances pour 2004 a modifié l'architecture des dotations, en intégrant dans la dotation globale de fonctionnement (DGF) plusieurs dotations et compensations qui étaient auparavant autonomes. S'agissant des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), cette réforme a conduit à instaurer, aux côtés de la dotation d'intercommunalité, une dotation de compensation reprenant pour l'essentiel l'ancienne compensation de la suppression de la « part salaires » de la taxe professionnelle. La DGF des EPCI comporte donc depuis 2004 deux composantes :

- La dotation d'intercommunalité, elle-même composée d'une dotation de base et d'une dotation de péréquation ;
- La dotation de compensation, composée d'une part « compensations part salaires » (CPS) et d'une part relative aux baisses de dotation de compensation de la taxe professionnelle intervenues entre 1998 et 2001 (DCTP).

**En 2015, la DGF connaît une nouvelle diminution de 7,65% en passant de 12,507 M€ en 2014 à 11,618 M€. En trois ans, la Communauté d'agglomération a subi une baisse de 1,033 M€.** En effet, le montant de la DGF s'élevait à 12,651 M€ en 2013.

Il est à noter que cette baisse se poursuivra en 2016 puisqu'elle est prévue par la loi de finances pour 2016 (une diminution nette de 3,67 Md€ des concours financiers pour l'ensemble des collectivités).

	2013	2014	2015
Dotation d'intercommunalité	4 865 464,00	4 805 989,00	4 084 868,00
Dotation de compensation	7 785 464,00	7 701 050,00	7 532 978,00
TOTAL=DGF	12 650 928,00	12 507 039,00	11 617 846,00
Variation en %		-1,14%	-7,11%



## ÉVOLUTION DES RECETTES FISCALES

Les travaux d'élargissement des bases fiscales, le dynamisme en terme de création d'entreprises et d'investissement des opérateurs économiques ont contribué à une augmentation de 4 M€ des recettes fiscales directes de l'Agglomération en 2015 par rapport à 2014.

Toutefois, cette progression du produit fiscal a été pour partie entamée budgétairement par la diminution de la DGF d'un montant de 800 000 euros.

En 2016, les recettes fiscales de CAP Excellence seront en forte progression compte tenu du transfert de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (+ 24,6 M€) perçue antérieurement par les villes membres. Toutefois, cette recette est exclusivement destinée au paiement des charges transférées pour la compétence « Collecte et traitement des ordures ménagères ». Afin d'assurer la plus grande traçabilité sur ces flux financiers, un budget annexe est instauré à compter de cet exercice budgétaire.

À périmètre constant (hors TEOM), les recettes fiscales de CAP Excellence devraient progresser de 3,9%. Cette augmentation résulte de la revalorisation des bases d'impositions prévues par la loi de finances pour 2016 (+1%) et de la croissance de l'immobilier d'affaires dans notre agglomération.

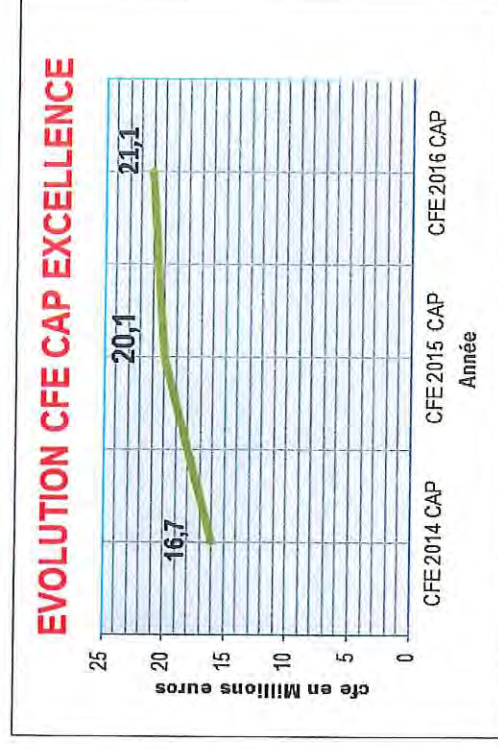
Des réclamations présentées par CAP Excellence portant sur des montants conséquents ont reçu un traitement favorable auprès des services fiscaux ce qui devrait abonder l'augmentation indiquée ci-dessus.

### La cotisation foncière des Entreprises (CFE)

Le produit fiscal CFE en 2015 de CAP Excellence atteint 20,1 M€, (en 2014 de 16,7 M€). En 2016, celui-ci devrait progresser de 2,5 % pour atteindre 21,1 M€.

Cette augmentation résulte des éléments suivants :

- le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases,
- le dynamisme et l'attractivité de notre territoire avec de nouveaux programmes immobiliers qui engendre l'implantation de nouvelles enseignes sur le territoire de CAP Excellence,
- les travaux engagés en matière d'élargissement des bases fiscales.



**Afin de soutenir l'activité économique et la création d'emploi sur le périmètre territorial de CAP Excellence, un maintien du taux de la Cotisation Foncière des Entreprises à 24,94% serait souhaitable.**

- La taxe d'habitation (TH)

Le produit de la taxe d'habitation pour la communauté d'agglomération devrait progresser en 2016 de 2,5%. Le produit fiscal prévisionnel de la TH devrait donc s'établir à 9,5 M€ pour un taux voté de 11,71%.

- La cotisation sur la valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

Les premières simulations portant sur cette recette fiscale indiquent une probabilité de progression de 2,5%. Le produit passant de 7,9 M€ à 8,5M€, il est en constante progression depuis 2014.

Il convient de noter que le taux d'imposition des entreprises est fixé au niveau national.

- Taxe sur les surfaces commerciales (Tascom)

Les commerces exploitant une surface de vente au détail de plus de 400 m<sup>2</sup> et réalisant un chiffre d'affaires hors taxe de 460 000 €, sont soumis à la taxe sur les surfaces commerciales (Tascom), la taxe est déductible du résultat fiscal de l'entreprise. La taxe est due par les établissements commerciaux permanents, quels que soient les produits vendus au détail, situés en France (départements d'outre-mer compris), qui cumulent les caractéristiques suivantes : leur chiffre d'affaires annuel (CAHT imposable de l'année précédente) est supérieur ou égal à 460 000 € hors taxes et leur surface de vente de 400 m<sup>2</sup> et plus.

Le produit fiscal de la Tascom en 2016 pour CAP Excellence est provisionné, à ce stade, à 1,8 M€.

Toutefois, un chantier de fiabilisation de la base Tascom a été entrepris par le service d'élargissement des bases fiscales. Nos services sont en attente de rôles complémentaires qui viendront abonder les recettes de l'Agglomération en 2016 de façon pérenne.

- La taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Compte tenu du transfert de compétences « Environnement, Cadre vie et prévention des déchets » au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le produit fiscal de la TEOM s'ajoute aux autres recettes de CAP Excellence. La Communauté d'agglomération percevra donc à minima 24,6 M€ de recettes supplémentaires au titre de cette taxe.

Il a été mis en place un dispositif de convergence des taux de TEOM sur 10 ans à compter de 2017. Sur cette base, les taux d'imposition ne progresseront pas cette année.

- L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)

L'IFER reste relativement stable et constant pour CAP Excellence. Un accord a été conclu avec un opérateur économique important pour la régularisation de l'imposition forfaitaire sur les installations de production d'électricité. Cette imposition a fort enjeu devrait générer un produit fiscal supplémentaire de 2 M € pour CAP Excellence, après comptabilisation des arriérés.



# LES PRINCIPAUX PROJETS POUR 2016

**Notre Communauté d'agglomération poursuit la structuration de son périmètre territorial à travers des projets déclinés en 6 axes prioritaires :**

- 1/ La poursuite du renforcement et de l'amélioration des réseaux d'eau potable et d'assainissement, avec notamment la construction d'une usine d'eau potable ;
- 2/ / L'exercice de nouvelles compétences en matière de Collecte et traitement des déchets, protection de l'environnement et du cadre de vie ;
- 3/ Un développement économique dynamisé afin de soutenir les entreprises et la création d'emplois ;
- 4/ La consolidation des projets de développement social et territorial et la pérennisation de manifestations (Ilôt Jazz) ;
- 5/ Le renforcement du positionnement de la Communauté d'agglomération dans le développement urbain et durable ;
- 6/ Une communication innovante pour fédérer le territoire communautaire : proximité, transparence et interactivité.

# LES PROJETS EN MATIÈRE DE GESTION D'EAUX

L'ensemble des travaux est estimé à 25,36 M€

## 1/ La Sécurisation de l'alimentation en eau potable du territoire communautaire et de l'approvisionnement du futur CHU à travers 3 opérations :

- Construction de l'usine de production d'eau potable et le maillage du réseau AEP de Perrin
- Réalisation du transfert d'eau Baimbridge – Petit Pérou
- Réalisation d'études AVP des travaux de reconfiguration du réseau d'adduction de Miquel et de la réhabilitation des ouvrages de l'usine de Miquel (*dans le cadre du plan de sécurisation de l'eau et d'une délégation de maîtrise d'ouvrage y compris financière*)

**Le montant total des études et travaux, est estimé à 6 260 850 € dont 632 000€ en 2016.**

## 2/ L'amélioration les performances des services d'eau potable et d'assainissement

### - Eau potable :

L'objectif est de réduire l'indice linéaire de pertes en réseau et augmenter le rendement de réseau d'eau potable.

- Extensions de réseaux (suppression des branchements fuyards) sur le territoire communautaire :

### Aux Abymes :

- Chemin Dynastie Vespasien, Mare à Rose, Chemin des Carreaux, Rue de la Canne, rue Tiburce Claudéon, Beausoleil, rue Maxime Deloumeaux

### À Baie-Mahault :

- Rue Saturnin Molia, Impasse Tisseur, Impasse Bapaume, Impasse Chrysalides, Impasse Ramassamy.

- Renouvellement de réseaux : Centre-ville de Pointe-à-Pitre (Les Quais) et 2<sup>ème</sup> tranche Raizet

- Lancement du schéma directeur d'alimentation en eau potable de Baie-Mahault.

**Le montant total des études et travaux, est estimé à 5 804 496 € dont 3 373 000 € en 2016.**

– Assainissement :

Il s'agit, d'une part, d'améliorer la collecte, le transport et le traitement des eaux usées et de réduire les intrusions d'eaux claires parasites permanentes en assurant le renouvellement de réseaux d'eaux usées

\* Pointe-à-Pitre :

Darse – Dubouchage, centre-ville de Pointe-à-Pitre (Les Quais), rue Fengarol.

\* Abymes :

2<sup>ème</sup> tranche Raizet, Impasse Samyde Pointe d'Or, Recasement Petit-Pérou, Ravine de Nérée, Avenue Botino, Petit-Pérou (La Seigneurie), rue Man Manigard.

\* Baie-Mahault :

Diagnostic des réseaux de Jarry.

Il s'agira également de poursuivre la finalisation des études PROJET de la STEP de Pointe à Donne en vue du dépôt du Dossier Loi sur l'Eau (DLE), de lancer de la procédure d'opposabilité aux tiers du zonage d'assainissement des eaux usées de Pointe-à-Pite et des Abymes et mettre en œuvre le schéma directeur d'assainissement des eaux usées de Baie-Mahault.

D'autre part, d'augmenter le **taux de desserte** par des réseaux de collecte des eaux usées en raccordant les secteurs de Trioncelle-Longville de Baie-Mahault, Besson et Perrin aux Abymes aux réseaux d'assainissement. Il s'agira également d'engager la réhabilitation de la STEP de Dorville et le raccordement du quartier de Wonche à Baie-Mahault à cette STEP.

La mise en place de l'autosurveillance des postes de refoulement et du diagnostic permanent du système d'assainissement (Etudes PROJET et démarrage des travaux) devra être relancée pour être conforme aux exigences de la Police de l'eau

**Le montant total des études et travaux, est estimé à 9 062 857 € dont 4 850 000 € en 2016.**

**3/ L'intégration de la gestion des eaux pluviales et la prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire** par le lancement et la finalisation de la procédure d'opposabilité au tiers du zonage pluvial de Pointe-à-Pître et des Abymes, le lancement du schéma directeur de gestion des eaux pluviales de Baie-Mahault, la construction des infrastructures de gestion des eaux pluviales du quartier de Perrin, la réalisation du transfert patrimonial des infrastructures d'eaux pluviales et l'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque inondation sur le Territoire à Risques d'Inondation Centre.

**Le montant total des études et travaux est estimé à 3 660 000 € dont 732 000 € en 2016.**

**4/ L'amélioration de l'assise financière des services d'eau potable et d'assainissement** en réduisant le taux d'impayés, harmonisant la tarification du service d'assainissement sur l'ensemble du territoire communautaire. Il s'agit également de mettre en place un programme de renforcements des capacités, d'élaborer et de mettre en œuvre le plan de modernisation de la gestion de l'eau de CAP Excellence.

**5/ La préparation de la fin des délégations de gestion des services d'eau potable et d'assainissement** (acquisition de logiciels d'exploitation et mise à jour des données et fichiers de gestion de la clientèle)

**Le montant total des fournitures et prestation est estimé à 572 000 € dont 220 000 € en 2016.**

*Des demandes de co-financement ont été déposées auprès différentes Institutions (Europe, ONÉMA, Etat, Office de l'eau, Conseil Général, Conseil Régional...) pour des opérations de renouvellement de réseaux en eau potable et en eaux usées et de construction de l'usine de traitement d'eau potable. Les travaux ne seront exécutés qu'après obtention des subventions sollicitées.*

## LES PROJETS EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ET DE CADRE DE VIE

*L'ensemble des travaux et des prestations est estimé à 23,09 M€*

### 1- Les prestations de services

Il s'agira d'assurer une continuité dans la qualité du service qui sera dorénavant rendu par CAP Excellence en matière de collecte des ordures ménagères. Cette compétence recouvre notamment :

- la location et maintenance des bacs à ordures ménagères et emballages
- la collecte et de transport des ordures ménagères, encombrants, déchets verts sur les sites de valorisation et de traitement,
- la location et enlèvement de bennes en porte à porte ou en déchetterie.

***Le montant total de ces prestations est estimé à 9.440.000 € en 2016.***

### 2- Les prestations effectuées par le SYVADE

Ce poste regroupe les opérations suivantes :

- le traitement des ordures ménagères et des encombrants admis à la Gabarre, y compris la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)
- la collecte sélective des emballages ménagers (collecte et valorisation),
- la valorisation des déchets verts dans un site agréé,
- la valorisation des DICB (déchets Industriels et Commerciaux Banals)
- la participation au fonctionnement général du syndicat.

***Le coût prévisionnel est estimé à 9.840.000 € en 2016.***

Afin de faire connaître les projets de la Communauté d'Agglomération et sensibiliser les citoyens aux enjeux environnementaux, des actions seront proposées sous forme d'animations ciblées ou grand public tout au long de l'année.

Elles sont prioritairement positionnées lors de manifestations organisées au niveau national, européen ou international. Cela permet de bénéficier d'une visibilité via les supports de communication des organisateurs (points presse, sites web) et d'optimiser les moyens en matière de communication.

Les enfants constituent également un public prioritaire car les changements d'habitudes et de comportements sont longs à se mettre en place. L'objectif est de toucher les familles à travers eux, et de former les adultes de demain. Un partenariat sera mis en place avec l'Education Nationale pour décliner les thématiques couvertes au sein des établissements scolaires.

De même, des actions de proximité seront organisées en collaboration avec les services en charge de la Ville, les associations et les bailleurs.

**L'enveloppe prévisionnelle pour 2016 est estimée à 131.000 €.**

### **3 - Les opérations spécifiques**

#### **▪ Les déchetteries**

Les déchetteries sont des éléments indispensables dans l'organisation de la filière déchets. En effet, une déchèterie est un espace aménagé, gardienné et clôturé, où les particuliers (et éventuellement les artisans-commerçants sous condition) peuvent déposer gratuitement certains de leurs déchets.

Ces espaces accueillent notamment les matériaux qui ne peuvent être collectés par le service de ramassage habituel des déchets ménagers, en raison de leur taille (encombrants), de leur volume (déchets verts), de leur densité (gravats, déchets de démolition, déblais, terre) ou de leur nature (batteries, huiles usagées, solvants, peinture, acide et base, produits phytosanitaires, DEEE).

Les déchets sont triés et répartis par l'utilisateur lui-même (avec l'aide du gardien) dans des conteneurs spécifiques, pour ensuite être orientés vers les filières de traitement adéquates.

#### **o Construction de la déchetterie de Trioncelle**

Le site concerné par le projet est situé au niveau de la section Trioncelle, sur la parcelle AI 143, à proximité de la station d'épuration. Elle comprendra 10 bennes (+ 2 bennes de réserve), 2 ponts bascule installés en entrée et en sortie du site, un contrôle d'accès (badge + barrière automatique) ainsi qu'un système de vidéosurveillance.

Le public ciblé est celui des ménages, cependant il est envisagé d'autoriser l'accès aux petits artisans et commerçants (dans des limites à définir), en échange d'une contrepartie financière. Les aménagements devront répondre à des critères de haute qualité esthétique et écologique : une attention particulière sera apportée au respect de l'environnement, à la maîtrise de l'énergie et à l'intégration paysagère du projet.

*L'enveloppe totale de cette opération est de 2,2 M€, avec un **engagement prévisionnel en 2016 de 1,5 M€**. Cofinancement ADEME 750.000 €, en attente réponse des autres partenaires.*

- Mise en conformité de la déchetterie de Petit-Pérou

Les travaux envisagés concernent :

- la reprise des quais de déchargement, des clôtures du site, de la voirie et de la gestion des eaux pluviales
- la mise en place de signalisation pour les usagers et les agents
- la création d'une zone de stockage des huiles usagées
- la réorganisation des gros électroménagers
- l'éclairage et sécurisation du site
- l'adaptation du local gardien
- la modification de l'organisation du site.

*L'enveloppe totale de cette opération est de 600.000 €, avec un **engagement prévisionnel en 2016 de 100.000 M€**. Dossier de cofinancement à déposer.*

▪ ***La collecte sélective des emballages ménagers***

- Plan d'Amélioration de la Collecte (PAC) ou Plan de Relance de Pointe-à-Pitre

La gestion des déchets est un enjeu primordial pour la ville hyper-centre de Pointe-à-Pitre. 45 Points d'Apport Volontaire (PAV), composés chacun d'un conteneur à verre et d'un conteneur à emballages et journaux, soit 90 conteneurs) sont installés sur l'ensemble du territoire communal depuis 2009.

Jugeant les performances de la collecte sélective insuffisantes (6,98 kg/hab/an en 2014), la ville a répondu à l'appel à projets lancé par Eco-Emballages en 2015 et été retenue sur la base d'un programme d'actions qui doit permettre :

- d'améliorer les emplacements des PAV et leurs abords grâce à une intégration paysagère
- d'optimiser le maillage des PAV grâce à une étude de redéploiement des 45 PAV
- de mettre en œuvre un plan de communication auprès de l'ensemble des relais internes (élus, techniciens,...) et externes (habitants, bailleurs sociaux, associations, scolaires, usagers temporaires, touristes,...).

*Le montant total de l'opération s'élève à 206.500 € pour 2016, avec un cofinancement d'Eco-Emballages de 155.700 €. Possibilité de subvention complémentaire.*

o Collecte Sélective (porte à porte et apport volontaire) de Baie-Mahault

Depuis 2012, la Ville de Baie-Mahault a mis en place un partenariat spécifique avec le SYVADE sur la collecte sélective des emballages, le syndicat assurant la maîtrise d'ouvrage des dépenses mutualisables relatives à l'apport volontaire, et la collectivité communale prenant en charge celles concernant la collecte en porte-à-porte et la communication de proximité. Il revient dorénavant à Cap Excellence de poursuivre ce programme.

- Volet investissement

La Ville a procédé en 2015 à l'acquisition des bacs à emballages ménagers (2<sup>ème</sup> poubelles à couvercle jaune). En 2016, il reste à remettre en état les colonnes et à terminer les travaux d'aménagement de dalles béton et signalétiques des PAV.

L'enveloppe globale du projet est de 900.000 € avec un cofinancement de l'ADEME et de la Région de 585.000 € (65 %). Le montant de dépenses pour 2016 est estimé à 450.000 €.

- Volet communication

La Ville a initié en 2016 un programme d'actions de communication, qu'il convient de compléter en 2016 et 2017 par des animations ciblées, suivies et durables auprès de tous les publics concernés.

L'enveloppe globale du projet est de 290.000 € avec un cofinancement de l'ADEME et de la Région de 165.000 € (56,9 %). Le montant de dépenses pour 2016 est estimé à 190.000 €.

▪ Les actions de prévention des déchets

Les résultats de l'opération « foyer témoins » menée en 2010 avec l'ADEME, ainsi que le projet pilote initié en 2011 par le Conseil Général ont démontré l'efficacité du compostage domestique comme levier de réduction des déchets à la source (-25 % sur les tonnages en 5 ans à Baie-Mahault).

Il est donc proposé d'étendre ces actions de prévention à l'ensemble du territoire communautaire, en les adaptant aux spécificités de l'habitat collectif. Le conseil et l'accompagnement des foyers seront réalisés par les ambassadeurs chargés du suivi de la collecte sélective des emballages.

L'enveloppe totale pour le programme d'actions est de 250.000 €, le montant des actions 2016 est estimé à 60.000 €. Opération subventionnable.

**4- Les études et prestations intellectuelles**

- **Etude relative à la gestion des déchets des professionnels - Phase 1 (Diagnostic)**

*La dépense en 2016 pour cette phase de l'étude est estimée à 30 000 €. Opération subventionnable.*

- **Optimisation des collectes sur le territoire communautaire – Phase 1 (Diagnostic)**

*Le coût estimé de cette phase de l'étude en 2016 s'élève à 25 000 €. Opération subventionnable.*

- **Programme local de prévention des déchets**

*L'enveloppe globale de la mission d'assistance à l'élaboration du PLP est estimée à 90.000 €, le montant 2016 à 40.000 €.*

- **Réalisation du règlement de collecte des déchets**

*Le coût estimé de cette mission en 2016 s'élève à 12.000 €.*

- **Etude d'aide à la décision en vue du transfert de la compétence propreté**

*Le coût estimé de la phase diagnostic en 2016 s'élève à 50.000 €.*

# LES PROJETS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE POUR SOUTENIR LA CRÉATION D'EMPLOIS

Le montant des travaux est estimé à 24,59 M€

## 1/ OPÉRATIONS DE REQUALIFICATION ET DE REDYNAMISATION DES ZONES D'ACTIVITE DE CAP EXCELLENCE

### **Opération 1/Requalifier les ZAE de Dugazon de Bourgogne/Petit-Pérou**

L'action de requalification et de dynamisation économique des ZAE de Petit-Pérou et de Dugazon de Bourgogne aux Abymes, correspond à une forte volonté de Cap Excellence de reconquête des territoires d'implantation des entreprises. En effet ces zones qui représentent des viviers d'emplois, sont confrontées à des problématiques notamment urbaines et environnementales qui au mieux pénalisent leur activité et au pire les mettent en difficulté.

Le programme de cette opération est le suivant :

- Requalifier les espaces dits publics (voiries, réseaux, aménagements paysagers, signalétique,...)
- Etudier et réaliser (le cas échéant) des extensions des ZAE
- Accompagner les entreprises vers la requalification des espaces privés
- Concevoir la gestion future des ZAE.

Coût total en €	Proposition participation CAP Excellence 2016	Participation CAP Excellence exercices suivants	Subventions FEDER (30%)	Subventions Région (20%)
12 473 000,00	1 900 000,00	4 336 000,00	3 742 000,00	2 495 000,00

Projet prévu sur 3 ans

### **Opération 2/ Requalifier les ZAE de La Jaïlle/Destrellan et Beausoleil**

De façon concertée entre Cap Excellence et la ville de Baie-Mahault, deux pôles de ZAE ont été identifiées comme prioritaires en vue d'une démarche de requalification, à savoir ceux situés à La Jaïlle et Beausoleil. Ces opérations de revitalisation impliquent :

- **Dans un premier temps la réalisation d'études pré-opérationnelles** : Ces études permettront passer de « l'idée » au projet. Elles devront non seulement présenter un pré-diagnostic (technique, économique, environnemental), déterminer les tranches de travaux prioritaires en fonction du degré de dégradation des ZAE, mais aussi proposer des scénarios de modernisation chiffrés pour chacune des ZAE, faisant apparaître les conditions de la faisabilité afférentes : critères juridiques, périmètres et travaux prioritaires, projets d'urbanisme, actions foncières à engager, équipements et constructions à réaliser, budget prévisionnel, moyens de financement,...
- **Dans un second temps, l'intervention d'un aménageur via une maîtrise d'ouvrage déléguée** qui suite à la réalisation d'études opérationnelles aura pour mission d'effectuer les travaux de requalification pour les ZAE jugées prioritaires au regard des études réalisées en amont. Ces travaux porteront notamment sur :
  - o L'amélioration de la visibilité et la signalétique
  - o L'amélioration des modes de circulation et la rationalisation du stationnement
  - o La requalification des chaussées
  - o La valorisation architecturale et paysagère
  - o L'amélioration des réseaux
  - o L'installation de la fibre optique

Coût total en €	Proposition participation CAP Excellence 2016	Participation CAP Excellence exercices suivants	Subventions FEDER (30%)	Subventions Région (20%)
5 175 000,00	725 000,00	1 862 500,00	1 552 500,00	1 035 000,00

Projet prévu sur 3 ans

**Opération 3/ Requalifier la ZAE du Centre-ville de Pointe-à-Pitre**

A travers l'opération de requalification de la ZAE du centre-ville de Pointe-à-Pitre, **Cap Excellence s'engage à redonner à cette ZAE sa place de pôle économique majeur du département.**

Les opérations de revitalisation et de reconquête impliquent :

- **Dans un premier temps la réalisation d'études pré-opérationnelles** : Devant poursuivre les premières études déjà initiée par la ville de Pointe-à-Pitre (dont les études ORAC et OPAH-RU), ces premières études permettront passer de « l'idée » au projet.

L'ensemble de ces études devra permettre à la collectivité de formuler un jugement sur l'opportunité, la localisation et le contenu des opérations de requalification envisagées.

- Dans un second temps, l'intervention d'un aménageur via une maîtrise d'ouvrage déléguée qui suite à la réalisation d'études opérationnelles aura pour mission d'effectuer les travaux de requalification afférents et en dans un premier temps au sein des rues Sadi Carnot et Lamartine. Il conviendra notamment d'agir sur :
  - o Le stationnement et la circulation : création de places de stationnement au cœur et en bordure de l'hyper centre
  - o Le transport : création d'un ou plusieurs circuits avec des navettes en rotation permanente, installation d'abris de bus,...
  - o Sécurité : éclairage public, animations nocturnes
  - o Installation de la fibre optique
  - o Travaux d'aménagement urbanisme et de Valorisation architecturale, paysagère : Réfection des trottoirs et accessibilité aux handicapés, installation de mobilier urbain, mise en place d'une signalétique (emplacement des parkings, noms des rues, commerces implantés, sites historiques et touristiques), amélioration des réseaux
  - o Optimisation de la sécurité et du développement durable : collecte des déchets, mise aux normes HQE des bâtiments, réfection des vitrines
  - o Traitement des dents creuses et bâtiments menaçant ruine

Coût total en €	Proposition participation CAP Excellence 2016	Participation CAP Excellence exercices suivants	Subventions FEDER (30%)	Subventions Région (20%)
3 105 000,00	435 000,00	1 117 500,00	931 500,00	621 000,00

Projet prévu sur 3 ans

#### **Opération 4/ Créer un Marché Alimentaire de Gros adossé d'une plateforme d'agro-transformation**

Correspondant aux attentes déjà manifestées par les producteurs, distributeurs, transformateurs, restaurateurs, établissements de santé et les collectivités, cette structure pourra être une première réponse aux problématiques locales connues dans la filière du secteur primaire, et répondre aux enjeux suivants :

- La mise en place d'une stratégie de diversification de l'offre agricole et alimentaire locale adaptée aux besoins locaux et internationaux dont ceux issus des marchés caribéens.

- Une meilleure couverture des besoins de la consommation locale : actuellement ni les produits issus de l'agriculture, ni ceux issus de la pêche et de l'élevage ne permettent une couverture complète des besoins de la consommation locale.
- Une vente en circuit court (producteurs, vendeurs, acheteurs) favorisant un approvisionnement régulier des marchés communaux à des prix stables et moins onéreux.
- L'émergence d'une agriculture durable conciliant la croissance économique et la santé de nos concitoyens.
- Une meilleure organisation « des petits agriculteurs » (traçabilité, pesée, respect de la réglementation en vigueur) ; ce qui leur permettrait d'être éligibles aux différentes aides mobilisables, dont celles issues des programmes européens.

**Il s'agira en 2016 d'engager les opérations de maîtrise foncière en concertation avec la collectivité régionale.**

Coût total en €	Proposition participation CAP Excellence 2016	Participation CAP Excellence exercices suivants	Subventions FEDER (30%)	Subventions Région (20%)
3 500 000,00	1 150 000,00	661 250,00	750 000,00	500 000,00

Projet prévu sur 2 ans

## **2/ PROMOTION TOURISTIQUE DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE**

### ***1- Edition d'un guide touristique de l'agglomération***

Consciente de son influence économique à l'échelle régionale et caribéenne, l'EPCL a décidé, dans une stratégie de marketing territorial, de mettre en place une politique de valorisation des atouts touristiques de son territoire, afin de capter une nouvelle clientèle touristique. Pour apporter une valeur ajoutée et toucher un plus large public, les informations touristiques contenues dans le guide seront accessibles à partir de mobiles et de smartphones, afin de permettre aux utilisateurs un accès rapide et sécurisé aux informations, grâce à une ergonomie simple, fluide et lisible.

Ce guide et l'application smartphone seront réalisés à partir de collectes de données capitalisées auprès des villes membres et de l'EPCL. Ces outils auront pour objectifs sur le moyen terme, de promouvoir la totalité du territoire, de valoriser l'activité touristique et de développer des partenariats avec les prestataires touristiques : Office de Tourisme, hébergeurs, restaurateurs, activités et

équipements de loisirs, etc. A long terme, ce guide permettra de commercialiser l'ensemble des offres du territoire en ligne, de coordonner les actions des prestataires touristiques et de fidéliser la clientèle touristique.

**Le coût prévisionnel est de 100 000 €.**

## **2- Création et valorisation de circuits touristiques**

Dans le cadre de la promotion de son territoire, Cap Excellence souhaite proposer à sa clientèle de nouveaux produits touristiques. Ils permettront d'allier économie et création d'activité, génératrices de revenus autour du tourisme. Les retombées autour de ces circuits devront bénéficier à la production locale : artisans, restaurateurs et commerçants. Ces nouveaux tracés permettront l'augmentation des flux touristiques vers les hauts lieux du patrimoine. L'EPCI innove en expérimentant de nouvelles possibilités de découvertes du territoire par la mer.

La proposition vise à intégrer à la fois dans un circuit, la visite du Memorial ACTe, du littoral de Baie-Mahault et de TAONABA, par la mer, avec des points d'arrêt dans chaque ville, correspondant à la demande actuelle du touriste. En plus de la découverte de la façade maritime, du petit cul de sac marin, des îlets proches et des espèces protégées, etc., le client pourra se restaurer, découvrir des activités nautiques et les productions locales.

Il s'agira également de développer le tourisme d'affaires et de congrès qui occupe une place importante dans le fonctionnement d'une destination et impacte favorablement son image. Consciente des retombées économiques, Cap Excellence propose de lancer un cluster regroupant les entreprises et institutions impliquées dans le domaine du tourisme d'affaires et de congrès, désormais connu sous le vocable de MICE (Meeting Incentives Conventions and Exhibitions). Ce regroupement aura pour objectif de contribuer activement au positionnement du territoire comme première destination, et développer une offre assurant la promotion et la commercialisation efficace au niveau national et régional de la destination.

Ce cluster sera une plateforme d'échanges et devra favoriser la collaboration entre acteurs publics et privés du tourisme d'affaires et de congrès. Il aura, entre autres, pour mission : de conduire une action permanente et structurée d'échanges d'informations et de coordination entre ses membres, de développer et de valoriser l'offre au niveau national, de contribuer en amont à la stratégie de promotion nationale, d'assurer la représentation nationale de la filière, de mener des actions de sensibilisation envers les décideurs politiques et économiques, d'organiser des activités de formation continue, ainsi que d'initier et/ou de participer à des projets de recherche, et d'améliorer la lisibilité des marchés pour une meilleure connaissance des clientèles et des acteurs.

**Le coût prévisionnel est de 65 000 €.**

### **3- Promotion du territoire lors des salons professionnels**

Les salons et foires des professionnels du tourisme permettent de rencontrer les professionnels et de mettre en avant les atouts de son territoire, et de comprendre les évolutions du marché couvrant tous les motifs de déplacement des populations. Cap Excellence a décidé de participer à ces rencontres pour découvrir les nouvelles tendances du secteur et échanger sur les enjeux actuels et à venir. Découvrir les offres des compagnies aériennes et des transporteurs, et anticiper les besoins.

Pour positionner et développer le tourisme sur le territoire de Cap Excellence, une délégation a prévu de participer à différentes foires et salons professionnels du tourisme : Foire de Nice, Foire de Paris, Top Resa. La délégation disposera des documents de propagande et de communication : spot, flyers et documentation présentant les potentiels du territoire.

**Le coût prévisionnel est de 25 000 €.**

### **4 Promouvoir les métiers et les projets touristiques**

Afin d'améliorer la qualité de l'offre touristique sur le territoire de Cap Excellence, outre les actions mises en œuvre par les réseaux (institutionnels et privés) d'accompagnement des porteurs de projets (créateur, entrepreneur, repreneur), l'EPCI facilitera dans le cadre d'un accueil personnalisé, l'émergence et la réalisation des projets. L'EPCI mettra en œuvre des rencontres thématiques interprofessionnelles (formation, innovation, logistique, reprise transmission, etc.).

**Le coût prévisionnel est de 95 000 €.**

### **4 Promotion touristique du territoire communautaire**

Le territoire de Cap Excellence représente un espace touristique unique avec une offre diversifiée et complémentaire. Ce territoire dispose d'un positionnement géostratégique, grâce à la présence d'infrastructures majeures, avec l'accueil de touristes et croisiéristes. Il bénéficie par ailleurs de flux des résidents locaux issus de l'ensemble du département, ce territoire est aussi le lieu de distractions, où se tiennent les manifestations majeures départementales, ce qui en fait un lieu touristique très attractif à valoriser à travers des campagnes de communication (spots publicitaires génériques, création de package pour l'Île Jazz etc.).

**Le coût prévisionnel est de 55 000 €.**

**2/ SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES QUARTIERS :**

En préfiguration du lancement du nouveau programme de rénovation urbaine (NPNRU) plusieurs actions de valorisation des initiatives entrepreneuriales dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) et en territoire de veille seront engagées en 2016.

**ORIENTATIONS DANS LES DOMAINES DU SPORT, DE LA CULTURE, DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, DE LA SANTÉ, DE L'EMPLOI, DE L'INSERTION ET DE L'INNOVATION SOCIALE ET SOLIDAIRE**

*Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 6,574 M€*

**1. LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016 POUR LA DIRECTION GENERALE ADJOINTE CHARGEE DES TERRITOIRES ET DES SOLIDARITES**

La présentation qui sera effectuée reprendra de manière cohérente, les orientations budgétaires relatives aux thématiques suivantes (faisant chacune l'objet d'une commission de travail thématique) :

COMMISSION	DIRECTION/SERVICE MOBILISE
Affaires sociales et santé	Direction du Développement social et de la Politique de la ville <ul style="list-style-type: none"> <li>• Service Politique locale de Santé</li> </ul> Direction des Actions et des Politiques Sociales
Culture	Direction des Actions et Politiques Culturelles Direction des Équipements culturels du spectacle vivant et de l'enseignement artistique
Politique locale pour l'insertion et l'emploi	Direction du Développement social et de la Politique de la ville <ul style="list-style-type: none"> <li>• Service politique locale pour l'insertion et l'emploi</li> </ul> Direction de l'innovation sociale et solidaire
Politique de la ville et de prévention de la délinquance	Direction du Développement social et de la Politique de la ville <ul style="list-style-type: none"> <li>• Service Politique locale de Prévention de la délinquance</li> </ul>
Sport	Direction des Actions et des Politiques Sportives

Cette présentation doit permettre de mettre en perspective les orientations 2016 de la communauté d'agglomération dans ces domaines, tout en les situant dans la stratégie pluriannuelle d'ensemble du pôle pour la période 2016-2020, en cours d'élaboration, pour une finalisation fin juin 2016.

Elle fera donc l'objet, pour chaque thématique, de deux parties :

- La présentation de la méthode d'élaboration de la stratégie pluriannuelle 2016-2020
- La présentation des orientations budgétaires pour l'année 2016.

## **II. ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR LA THEMATIQUE « AFFAIRES SOCIALES ET SANTE.. »**

### **a. L'élaboration de la stratégie pluriannuelle 2016-2020**

L'année 2016 doit nous permettre de finaliser les orientations pluriannuelles de la DGA sur la thématique « affaires sociales et santé ». Pour ce faire, les travaux de la commission s'appuieront sur :

- La poursuite de la mise en œuvre des orientations de l'étude Analyse des Besoins Sociaux (ABS) portée par la communauté d'agglomération Cap Excellence et qui doit faire l'objet d'un schéma d'action sociale concertée avec les villes membres et les partenaires de ce domaine d'intervention. Les thématiques concernées (avec en souligné les actions qui seront prioritairement analysées en 2016) sont les suivantes :
  - Piloter l'action sociale de manière coordonnée (actions « définir les conditions de la coordination de l'action sociale à l'échelle communautaire »).
  - Développer la coordination gérontologique (actions : « développer une offre de transport à la demande auprès des personnes âgées » ; « coordonner et diversifier les actions d'animation en faveur des personnes âgées » ; « développer des actions de soutien aux aidants » ; « mettre en place une coordination gérontologique »).
  - Développer la coordination Petite Enfance/Jeunesse/Famille (actions « renforcer l'information et l'accompagnement des familles en matière de petite enfance » ; « mettre en place une coordination petite enfance » ; « mettre en place un Projet Éducatif Intercommunal » ; « développer une politique coordonnée de soutien à la parentalité »).

- La mise en perspective pluriannuelle d'une politique locale de santé à partir du diagnostic local, des orientations du contrat local de santé et des priorités d'action des partenaires institutionnels (Agence Régionale de Santé ; Conseil départemental...).
- L'approfondissement des actions de coordination des politiques sociales au bénéfice des populations les plus démunies dont les bénéficiaires des minimas sociaux et les personnes en situation d'errance.

- Formaliser la politique sociale de l'habitat pluriannuelle de l'agglomération en lien avec les orientations du Programme Local de l'Habitat (PLH) et les engagements des bailleurs sociaux à travers, notamment, leur convention d'utilité sociale.

b. Les orientations budgétaires de la commission pour 2016

Les actions structurantes suivantes seront mises en œuvre en 2016 :

*Dans le domaine des affaires sociales :*

- Initier les groupes de travail suivants dans la perspective de finalisation d'un schéma d'action sociale : « Personnes âgées » ; « Petite enfance/Parentalité » ; « Insertion/emploi » ; « Gouvernance ».
- Organiser des sessions de formation/action sur la problématique des aidants familiaux (16 000€) et de la coordination gériatologique en lien avec les CCAS (5000€)
- Mise en œuvre d'un programme coordonné d'accompagnement social des locataires et de prévention des risques d'impayés (14 000€)
- Préfiguration de l'observatoire social intercommunal (20 000€)

*Dans le domaine de la santé :*

- Mise en œuvre du plan d'action santé pour l'année 2016
- Création et animation d'un conseil local en santé mentale

### III. ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR LA THEMATIQUE « CULTURE. »

#### a. L'élaboration de la stratégie pluriannuelle 2016-2020

L'année 2016 doit nous permettre de finaliser les orientations pluriannuelles de la DGA sur la thématique « culture ». Pour ce faire, les travaux de la commission s'appuieront sur :

- Les résultats de la mission réalisée par le Centre d'Analyse Géopolitique Internationale (CAGI), laboratoire de recherche de l'Université des Antilles, dans le cadre d'un contrat de recherche signé avec la communauté d'agglomération Cap Excellence avec pour objet « *la réalisation d'une étude d'évaluation des retombées socio-économiques sur le territoire de Cap Excellence des manifestations sportives, culturelles, artistiques organisées ou soutenues par l'EPCI.* »
- La réalisation d'un séminaire de réflexion/action sur l'action et la politique culturelle développée par Cap Excellence et ses villes membres en vue d'aboutir à la réalisation du projet culturel du territoire et de ses modalités de mise en œuvre à travers la consolidation cohérente de la compétence « construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire. »
- La mise en œuvre d'une réflexion d'ensemble, sur la gestion des équipements culturels dont la gestion est assurée par la communauté d'agglomération Cap Excellence, en distinguant ceux qui sont dédiés au spectacle vivant et à l'enseignement artistique.

L'enjeu ici posé est celui des recettes de fonctionnement de ce type d'équipements qui bénéficient de redevance et/ou de recettes issues de l'organisation en leur sein, de manière directe ou indirecte, de spectacles ou autres prestations artistiques payants.

- #### b.
- Il s'agira enfin de finaliser la réflexion sur la thématique de « l'insertion par la culture » en s'appuyant sur l'étude pour l'élaboration d'une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences pour le territoire de la communauté d'agglomération Cap Excellence et, également, sur « *l'étude de préfiguration d'un modèle économique de valorisation et de promotion du patrimoine et des pratiques culturelles et artisanales de l'agglomération.* » Le centre culturel de Sonis pouvant être positionné comme pilote de cette analyse. Les orientations budgétaires de la commission pour 2016

Les actions structurantes suivantes seront mises en œuvre en 2016 :

- Organisation du festival Cap Excellence en Théâtre au mois de mai : **383 150€**  
Cette édition conserve sa dimension internationale. Il s'agira en 2016 de déterminer de manière définitive sa régularité (annuelle ou biennale).
- Organisation du festival « Illojazz – carrefour des musiques créoles » au mois de décembre : **650 000€**.  
Il est envisagé une réalisation annuelle de cet événement qui se veut la vitrine culturelle de la communauté d'agglomération Cap Excellence.
- Mise en œuvre du programme artistique et culturel 2016 du centre culturel de Sonis : **829 033€**  
Le centre culturel de Sonis doit bénéficier de travaux importants qui débiteront en fin d'année 2016. Le programme d'activité pourra s'y poursuivre partiellement ou au sein de structures spécialisées et équipées qui seront mobilisées par la communauté d'agglomération Cap Excellence.
- Accompagnement des acteurs culturels : projet « Scène des musiques actuelles »
- Évolution des bibliothèques de quartier (modernisation, mise aux normes, aménagement, équipement).
- Mise en œuvre des actions culturelles de proximité du réseau de lecture publique.
- Réflexion sur le mode de gestion du centre socio-culturel Félix PROTO et de l'auditorium José ALBON qui font l'objet d'un projet de transfert
- L'installation et la mise en œuvre des travaux de la commission ad hoc pour la structuration de l'organisation du Carnaval dans l'agglomération.

#### IV. **ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR LA THEMATIQUE « POLITIQUE LOCALE POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI. »**

##### a. L'élaboration de la stratégie pluriannuelle 2016-2020

L'année 2016 doit nous permettre de finaliser les orientations pluriannuelles de la DGA sur la thématique « politique locale pour l'insertion et l'emploi. » Pour ce faire, les travaux de la commission s'appuieront sur :

- La poursuite de la mise en œuvre des orientations de l'étude Analyse des Besoins Sociaux (ABS) portée par Cap Excellence et qui doit faire l'objet d'un schéma d'action sociale concertée avec les villes membres et les partenaires de ce domaine d'intervention. Plus particulièrement, une fiche action portant sur l'élaboration d'un PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) devant permettre de mobiliser des crédits de l'Europe, de l'État et des collectivités, sera rendue effective dès cette année.
- La finalisation de l'étude de préfiguration d'un modèle économique de valorisation et de promotion du patrimoine et des pratiques culturelles et artisanales de l'agglomération
- La mise en œuvre d'une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales (GPECT) qui fera l'objet d'une étude préalable. L'identification des potentiels d'emploi au sein des secteurs/filières suivants devrait permettre de favoriser le retour à l'emploi de populations qui en sont durablement exclues :
  - Le projet de reconstruction du Centre Hospitalier Universitaire Pointe-à-Pitre/ Abymes ;
  - Le projet TRAM EXCELLENCE et le nouveau programme de Rénovation Urbaine portés par la communauté d'agglomération Cap Excellence ;
  - Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) ;
  - Le développement et l'accompagnement des métiers de la culture, du patrimoine, de l'artisanat d'art et du spectacle vivant, dont ceux liés à la construction, la réhabilitation et la gestion des équipements ;
  - le renforcement des capacités touristiques des villes de l'agglomération Cap Excellence.
  - L'analyse de la filière et des métiers en lien avec l'économie verte
  - L'analyse de la filière et métiers en lien avec la croissance bleue (en particulier les « métiers de la mer »)
  - L'analyse de filière et métiers liés à l'économie sociale et solidaire
  - L'analyse de la filière « gestion des déchets »
  - La mise en priorité des quartiers prioritaires de la politique de la ville
  - La valorisation du littoral et des espaces naturels
  - Les travaux liés à la modernisation des zones d'activité économique

b. Les orientations budgétaires de la commission pour 2016

Les actions structurantes suivantes seront mises en œuvre en 2016 :

- La mise en œuvre effective du service ou de la structure porteuse du PLIE de la communauté d'agglomération Cap Excellence.  
Ce PLIE doit être le premier volet « actif » de la stratégie emploi de Cap Excellence qui repose sur les travaux présentés précédemment. Il mobilisera les crédits et moyens de l'Europe (FSE) ; de l'état (DIECCTE et Pôle Emploi) du conseil départemental (plan départemental d'insertion et plan territorial d'insertion) ; du conseil régional (plan de formation ; appui aux entreprises – notamment de l'ESS).
- Le lancement de la démarche de GPECT, en s'appuyant notamment sur les filières dont les réflexions sont bien avancées (culture, sport, ESS...)
- La création d'un pôle territorial de coopération économique (PTCE) autour de la filière « culture/patrimoine/métiers d'art/tourisme. »
- L'analyse de la faisabilité (mobilisation des forces vives ; études techniques et financières...) de la création d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) qui pourrait notamment œuvrer dans le domaine du carnaval.
- L'accompagnement de la mise en œuvre du contrat de ville de la période 2015-2010 dans son pilier « développement économique et emploi », y compris les territoires de veille.
- Dans le cadre de la stratégie de développement de l'économie sociale et solidaire, le renforcement et la structuration du tissu associatif, notamment dans ses fonctions d'ingénierie du développement local et d'appui à la création d'emploi. La communauté d'agglomération s'appuiera pour ce faire sur la dynamique des appels à projets thématiques et spécialisés.

Ces orientations feront l'objet de demande de renforcement en moyens financiers et en ressources humaines en s'appuyant notamment sur les villes membres et le principe de mutualisation.

V. ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR LA THEMATIQUE « POLITIQUE DE LA VILLE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE. »

a. L'élaboration de la stratégie pluriannuelle 2016-2020

Cette stratégie sera élaborée à partir des deux supports suivants :

- Le diagnostic local préalable et l'élaboration du contrat de ville pour la période 2015-2020  
Après la signature d'un contrat cadre en juillet 2015, le contenu du contrat de ville a été précisé à travers une convention d'application territoriale (dont la signature est envisagée fin mars 2016) par la mise en perspective des contenus suivants :
  - Les engagements des partenaires dans le cadre de leurs politiques de droit commun, mobilisées au bénéfice des quartiers prioritaires pour la période 2015-2020 ;
  - En lien avec les villes membres, la déclinaison infra territoriale (territoire communal et quartiers prioritaires) des orientations du contrat ;
  - La formalisation d'une dynamique renouvelée de participation citoyenne à travers la mise en œuvre des conseils citoyens et l'implication des habitants au sein des instances de pilotage du contrat.
- La définition d'un schéma de tranquillité publique et de prévention de la délinquance  
Suite à une étude diagnostic ce schéma devra relayer au niveau de l'agglomération, les grandes orientations du schéma national et du plan départemental de prévention de la délinquance. En plus des actions retenues au sein des quartiers prioritaires, il devra donner lieu à une véritable politique locale de droit commun mise en œuvre par la communauté d'agglomération Cap Excellence.

b. Les orientations budgétaires de la commission pour 2016

La proposition de budget 2016 effectuée par la Direction du Développement Social et de la Politique de la ville s'articule en deux volets au regard des deux axes principaux d'intervention définis dans la mission globale dévolue à cette direction au sein de la DGATS : une mission d'animation de la mise en œuvre contrat de ville ; une mission de droit commun avec trois services thématiques.

● **La mission contrat de ville**

Cette mission intègre tout ce qui a trait à l'animation du contrat de ville 2015-2020 de la communauté d'agglomération Cap Excellence et à la mise en œuvre opérationnelle de ses orientations validées par les pilotes et partenaires signataires au profit des quartiers prioritaires (7 quartiers prioritaires de la politique de la ville et 10 quartiers de veille active) et de leurs habitants.

La conduite de cette mission est contractualisée et prend appui sur une large mobilisation des moyens de droit commun et de moyens spécifiques (enveloppe de 50 % Etat et de 50% Cap Excellence environ) de l'ensemble des signataires du contrat de ville.

Le bilan de la programmation transitoire 2015 se traduit par une très bonne mobilisation de l'enveloppe spécifique de l'Etat au profit du territoire de Cap Excellence, avec plus de 1 080 000 euros (dont les deux Programmes de Réussite Éducative des Abymes et de Pointe-à-Pitre).

Cap excellence doit pour 2016 veiller à mettre à disposition très tôt (dès la fin du premier semestre) son enveloppe spécifique (**900 000 euros**) pour éviter les énormes retards de mandatement aux opérateurs associatifs et toutes les difficultés occasionnées par cette situation.

Le pilotage du contrat de ville devra impliquer la consolidation d'une équipe de pilotage dédiée composée au moins de trois chefs de projet de territoire et, dans l'hypothèse du portage du dispositif PRE par Cap Excellence, d'un chargé de mission éducation et d'une équipe opérationnelle re-calibrée.

● **La mission de droit commun**

Cette mission définit ce qui est fait au profit de l'ensemble du territoire en matière :

- De développement social et d'accompagnement/renforcement de l'animation sociale de tous les quartiers : **80 000 €**
- De prévention de la délinquance en articulation avec le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) et en plus du spécifique lié au contrat de ville : **255 000 €**

Les orientations et objectifs définis pour ces services et validés par les élus communautaires, de même que les programmes d'actions afférents à chaque service, se déploient dans une dynamique intercommunale qui articule finement toute la dimension agglomération à la proximité communale.

Il s'agit de prendre appui sur l'expérience des villes, de capitaliser les acquis et les projets, et de faire en sorte que l'action communautaire comporte une plus-value effective en matière de coordination, d'appui/accompagnement, et de mobilisation de moyens supplémentaires sur des dispositifs et stratégies bénéficiant à terme à l'ensemble des 3 villes : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales (GPECT), Conseil local en santé mentale (CLSM), Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), actions de prévention de la délinquance sur le droit commun de Cap Excellence.

## **VI. ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR LA THEMATIQUE « SPORT »**

### a. L'élaboration de la stratégie pluriannuelle 2016-2020

L'année 2016 doit nous permettre de finaliser les orientations pluriannuelles de la DGA sur la thématique « sport ». Pour ce faire, les travaux de la commission s'appuieront sur les deux temps d'analyse suivant :

- La réalisation d'un séminaire général sur le sport et les activités physiques dans l'agglomération **15 000 €**.

Coordonné avec la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DJSCS), ce moment de réflexion ouvert aux partenaires des politiques sportives et des activités sportives de l'agglomération, doit donner lieu à la définition d'une stratégie d'intervention clarifiée de la communauté d'agglomération dans le domaine du sport. Un leitmotiv guidera les réflexions : la cohérence des préconisations avec la vocation de développement, d'aménagement et de cohésion sociale de l'EPCI.

- La réalisation du Schéma de Cohérence Territoriale des Équipements Sportifs du territoire (SCOTES) qui devra affirmer, tant les orientations de la communauté d'agglomération sur le choix du type d'équipement qui serait transféré, que sur la mise en perspective du mode de gestion de ces équipements, qui devrait tenir compte des dynamiques du monde sportif.

### b. Les orientations budgétaires de la commission pour 2016

Les actions structurantes suivantes seront mises en œuvre en 2016 :

- Poursuivre l'animation/fonctionnement de la base de canoë kayak « Yves DOLMARE » et faciliter le développement de la discipline sur l'ensemble du territoire (projet en cours aux Abymes et à Baie-Mahault) : **56 000 €**

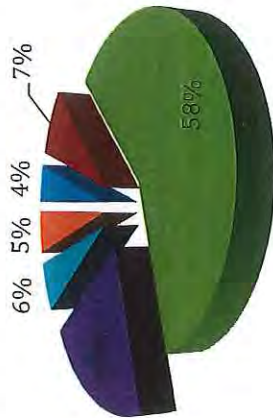
- Assurer la bonne et pertinente implication de la communauté d'agglomération dans des projets sportifs qui se déroulent sur son territoire et/ou qu'elle contribuera à initier.
- Soutien au projet d'insertion à travers la voile traditionnelle intitulé « nou la osi » : **35 000 €**
- Lancement de l'opération de formation dans le domaine du canoë kayak, de la voile et de l'environnement en partenariat par le soutien à la mise en œuvre de Brevet d'Aptitude Professionnelle Assistant animateur Technicien (BAPPAAT) et de Brevet Professionnel de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (BPJEPS).

*Ces orientations seront présentées et amendées lors des commissions afférentes .*

# PROJETS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT URBAIN ET DURABLE

Les projets présentés dans le cadre du DOB 2016 pour structurer notre territoire représentent en 2016, 20 M€, pour un investissement sur les 10 années à venir d'environ 1 Milliard d'euros.

## Répartition financière rattachée aux différents secteurs d'activité de la DGADD pour l'année 2016



- DOCUMENTS STRATÉGIQUES EN MATIÈRE D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT
- LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT STRUCTURANTS DU TERRITOIRE
- CONSOLIDATION DU PATRIMONE BATI DE CAP EXCELLENCE
- LES PROJETS RATACHES AU RENOUVELEMENT URBAIN
- DOCUMENTS STRATEGIQUES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

ENVELOPPES FINANCIERES RATACHES A CHAQUE SECTEUR D'ACTIVITE DE LA DGADD	
ANNEE 2016	
SECTEURS D'ACTIVITE DE LA DGADD	
DOCUMENTS STRATÉGIQUES EN MATIÈRE D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT	860 000 €
LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT STRUCTURANTS DU TERRITOIRE	1 520 000 €
CONSOLIDATION DU PATRIMONE BATI DE CAP EXCELLENCE	11 965 000 €
LES PROJETS RATACHES AU RENOUVELEMENT URBAIN	4 240 000 €
DOCUMENTS STRATEGIQUES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE	1 140 000 €
LE SECTEUR DU TRANSPORT	965 000 €
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>20 690 000 €</b>

**Documents stratégiques en matière d'urbanisme et d'aménagement**

*Ces études sont estimées à 860 000,00 € en 2016 sur un total de 1 160 000,00 €*

1- **Le Plan Local de l'Habitat** : Dans la continuité des études foncières sur la disponibilité du foncier destinés à recevoir de l'habitat social, le conseil communautaire sera amené à délibérer pour approuver le PLH de Cap Excellence. Ce dernier élaboré pour 6 ans, définit les objectifs et les principes en matière d'habitat et de solidarité territoriale pour une meilleure répartition de l'offre de logements. Les premières actions du plan d'actions opérationnel seront mises en œuvre dès cette année 2016.

**Le coût prévisionnel des actions qui devront être arbitrées par les élus devrait s'élever à : 100 000 €**

2- **Le Schéma de Cohérence Territoriale** : Après le lancement du SCOT et de la définition de son périmètre d'intervention, de la mise en œuvre de tous les schémas directeurs de notre Communauté d'Agglomération, et de la mission d'harmonisation des projets en cours, le SCOT rentre dans sa phase active et rédactionnelle.

Il définit les objectifs et les priorités intercommunales en matière d'urbanisme, de logement, de transport, de déplacement, de lutte contre l'étalement urbain, de développement des communications numériques, de développement économique et culturel, de protection des espaces naturels agricoles et forestiers, des paysages et ressources naturelles, de préservation et de remise en état des continuités écologiques.

**Les étapes de définition et de diagnostic seront réalisées pour un coût prévisionnel de 200 000 € sur un total de 500 000 €.**

*Plan de financement global et prévisionnel*

- *Subventions, Etat, ... : 400 000 €*
- *Participation de CAP Excellence : 100 000 €*

3- **Étude pré-opérationnelle du projet de la passerelle reliant la Darse au Memorial Act :**

**Coût Prévisionnel : 180 000 €**

4- **Le Système d'Information Géographique (SIG)**

Ce projet consiste à mettre en place un système d'information géographique qui permettra à Cap Excellence de disposer et d'utiliser toutes les données graphiques susceptibles de participer à la bonne exécution de ses missions dans le cadre de l'intérêt communautaire.

Il s'agit notamment de :

- Partager les informations contenues dans les bases de données de nos partenaires. La plupart des organismes partenaires ont déjà à leur disposition un SIG (DDE, Région, Conseil Général, Route de Guadeloupe, autres collectivités...)
- Disposer d'une base de données opérationnelle sur tous les champs d'actions de Cap Excellence (Environnement, gestion foncière, fiscalité, politique de la ville, urbanisme, eau et assainissement...)  
Le SIG permet la superposition ainsi que le recoupement de bases de données favorisant le traitement des informations (PLU, PDU, documents stratégiques Régionaux, Départementaux et Communautaires, découpage cadastral, données fiscales, logements, voiries, réseaux...)
- Disposer d'une grande autonomie en termes de traitement des données.

**Le montant global et prévisionnel de l'effort que Cap Excellence devra faire pour mettre en place son SIG est estimé à 380 000 Euros HT sur deux années.**

La définition des besoins de Cap Excellence prenant en compte les besoins de toutes ses DGA sera réalisée en 2016 (Estimation des dépenses : 10 000 €)

*Plan de financement global et prévisionnel*

- Subventions, Etat, CDC... : 190 000 €
- Participation de CAP Excellence : 190 000 €

**Les projets d'aménagement structurant du territoire**

*Ces études et travaux sont estimés à : 1 520 000,00 € en 2016 sur un total de 4 520 000,00 €*

##### **5- Requalification de la friche de l'aérogare Sud au RAIZET- ZFU**

Cette friche est située dans la limite nord du QPV du Raizet. Il s'agit d'un « territoire vécu » qui a, par le passé, largement contribué à la prospérité de ce quartier.

Le transfert des activités aéroportuaires vers le Nord a entraîné très rapidement le déclin du Raizet avec son lot d'indicateurs sociaux défavorables.

L'ANRU comme la CDC souhaitent soutenir les études qui permettraient de relancer l'activité économique sur ces 6 hectares.

**Coût Prévisionnel des études de programmation et de faisabilité seraient de 350 000 €**

*Plan de financement global et prévisionnel*

- Subventions, Etat, ANRU, CDC : 175 000 €
- Fonds propres : 175 000 €

6- **Promenade Verte et Bleue** : La promenade verte et bleue est un élément structurant essentiel du territoire de Cap Excellence. Celle-ci proposera un aménagement paysager de parcours réservés aux modes de déplacement actifs (en particulier les voies piétonnes et cyclables) et la mise en réseau des espaces naturels de l'agglomération.

En relation avec les études de tracé du tramway, la promenade Verte et Bleue accompagnera Cap Excellence dans une démarche de développement durable et de qualité environnementale.

**Coût Prévisionnel des études : 220 000 €**

*Plan de financement global et prévisionnel*

- Subventions, Etat, ANRU, CDC : 110 000 €
- Fonds propres : 110 000 €

7-**Travaux d'amélioration des espaces publiques de l'éco-quartier de Louisy Mathieu**. Dans le cadre de l'opération d'éco quartier de Louisy Mathieu des travaux d'amélioration des espaces publiques ont été demandés par les élus des villes des Abymes de Pointe à Pitre et de Cap Excellence. Ces travaux traitent notamment les points suivants :

- Remise en état des réseaux (Assainissement)
- Approche et traitement globale du secteur sur les aspects liés à la question hydraulique (organisation, mise hors d'eau des voiries et des bâtiments)
- Requalification du quartier (lisibilité de l'entrée, cheminement piéton sécurisé et aux normes handicapés)
- Traitement paysager des espaces publics (Bassin paysager, traitement paysager, mobilier urbain)

**Les études et travaux sont estimés à 3,7 M€.**

Nous devrions réaliser au cours de l'année 2016 : 1 M€ de travaux.

*Plan de financement global et prévisionnel :*

- Subventions, Etat, Conseil Départemental, Conseil Régional, ANRU, CDC : 1,7M€
- Participation de CAP Excellence : 2M€

**8-Éco-Quartier de l'Assainissement :** Le premier Eco-quartier porté par Cap Excellence émane d'une vision politique trouvant ses fondements dans la démocratie participative avec comme ambition un développement territorial cohérent, une amélioration du cadre de vie et la recherche de performance écologique.

Ce projet s'inscrit dans un contexte de renouvellement urbain des villes de Pointe-à-Pitre et des Abymes. Il vise à redynamiser un quartier qui a longtemps été négligé du fait de son positionnement à cheval sur les 2 villes.

**Le coût Prévisionnel des études est de : 250 000 €**

*Plan de financement global et prévisionnel*

- Subventions, Etat, ANRU, CDC : 125 000 €
- Fonds propres : 125 000 €

**Consolidation du patrimoine bâti de CAP Excellence**

*Ces investissements sont estimés à 11 965 000,00€ en 2016 sur un total de 56 600 000,00 €*

## **A/ Constitution et entretien du patrimoine bâti culturel et sportif**

- 1- Le Centre Culturel du Raizet :** Dans le cadre du projet de reconstruction du Centre Culturel du Raizet évaluée à 10 M€, Cap Excellence participera au financement de l'Auditorium à hauteur de 3 M€ pour un coût prévisionnel de 5 M€. La participation éventuelle de CAP Excellence de 3M€ en 2016 sur un montant total de 5M€ dépend du transfert du Centre culturel au patrimoine de CAP Excellence.

**2- Le Centre Culturel de Sonis** : La structure de ce centre devra faire l'objet en 2016 de travaux nécessaires de remise en état en raison du vieillissement de ses espaces et de ses équipements techniques. Une étude de projet de rénovation plus importante intégrant la mise aux normes, la fermeture et la climatisation de la salle de diffusion sera lancée en 2016 pour des travaux programmés en 2017.

**Coût Prévisionnel des travaux de rénovation programmés en 2016 : 500 000 € sur un montant total de 3,2M€**

*Plan de financement global et prévisionnel :*

- Subventions FEDER, FSE, Conseil Départemental, Conseil Région, Ademe : 2M€
- Fonds propres : 1,2M€

**3- Le Relais du livre de Chazeau** : Il est prévu de le réaménager pour une meilleure fonctionnalité et de mettre aux normes le circuit électrique et de réparer ou remplacer les climatiseurs.

**Coût Prévisionnel : 120 000 €**

*Plan de financement global et prévisionnel : la participation de Cap Excellence est de 120 000 €*

**4- Aménagement des espaces publics autour de la Médiathèque Toumson** : Aménagement d'un espace public relié aux activités de la médiathèque. Ces travaux comprennent l'aménagement des espaces publics, le stationnement, les trottoirs et de l'esplanade qui sera reliée au parc paysager à réhabiliter.

**Coût Prévisionnel : 500 000 € sur un montant total de 1,5M€ (délibération de Cap Excellence à prendre)**

*Plan de financement global et prévisionnel :*

- Subventions FEDER, FSE, Conseil Départemental, Conseil Région, Ademe : 500 000 €
- Fonds propres : 1M€

**5- Le Centre des Arts** : Cet équipement à dimension régionale, qui résonne dans le cœur des Guadeloupéens a fait l'objet de travaux de démolition partielle en 2013. Cap Excellence a signé une convention de financement de 5 M € au titre du FEDER.

Les travaux de reconstruction du CDA ont été lancés au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2015 et devraient être terminés au

cours du mois de janvier 2018.

Dès ce 1<sup>er</sup> trimestre 2016, plusieurs subventions seront sollicitées auprès du FEDER (PO 2014-2020) et du Conseil Régional.  
**Nous devrions réaliser au cours de l'année 2016, 8 M€ de travaux (sur un coût global de 34 M€)**

*Plan de financement global et prévisionnel :*

- Subventions FEDER, FSE, Conseil Départemental, Conseil Région, Etat : 25M€
- Participation de CAP Excellence est de 9M€

**Dont le coût de la deuxième tranche est estimé à 24,4 M€.**

*Plan de financement global et prévisionnel de la 2<sup>ème</sup> tranche :*

- o Subventions FEDER, FSE, Conseil Départemental, Conseil Régional, Etat : 20M€
- o Participation de CAP Excellence : 4,4M€

**6- Les bibliothèques de Chemin neuf et Louisy Mathieu :** Comme pour les autres bibliothèques, notre intervention consiste en le ravalement des façades, la remise aux normes des équipements électriques, la réparation d'infiltrations et la réalisation d'une extension légère à Louisy Mathieu.

**Coût Prévisionnel : 130 000 € sur fonds propres**

**7- L'école de voile et la base de Canoë Kayak :** Les travaux permettront d'entretenir et d'améliorer les équipements en les réhabilitant afin d'augmenter leurs capacités de stockage et de sécuriser le matériel pédagogique.

**Coût prévisionnel : 400 000 € sur un montant global de 3,5M€**

*Plan de financement global et prévisionnel :*

- Subventions FEDER, FSE, Conseil Départemental, Conseil Région, Ademe : 2,5M€
- Fonds propres : 1M€

**8- L'acquisition de la maison natale de Saint John Perse :** Cette maison datant du milieu du 19<sup>ème</sup> siècle fait partie des 14 constructions répertoriées de Pointe à Pitre. Elle était gérée par une association de sauvegarde qui l'a cédée à Cap Excellence pour l'Euro symbolique. Elle est située au 54, rue Achille René-Boisneuf, secteur où est prévu un parcours touristique. Après le diagnostic de l'état du bâtiment, qui s'avère être état de ruine, il est proposé de la démolir et de la reconstruire en 2017.

**Coût Prévisionnel de la démolition : 250 000 €.**

*Plan de financement global et prévisionnel :*

- Subventions, Etat, Conseil Départemental, Conseil Régional : 100 000 €
- Fonds propres : 150 000 €

**9- Cinéma la Renaissance** : Les nouveaux périmètres des quartiers prioritaires arrêtés par l'Etat à la fin de l'année 2014 feront l'objet du prochain contrat de ville et du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain. La vocation d'équipement structurant majeur de la ville de Pointe à Pitre de l'ex-cinéma la Renaissance, a été de nouveau affirmée par l'Etat et l'ANRU. **Les études de diagnostic réalisées en 2015** indiquent que l'immeuble doit être démolli. Le nouveau projet de la Renaissance doit intégrer la reconstruction des éléments architecturaux protégés à l'identique.

**Coût Prévisionnel de la démolition : 300 000 € sur un montant global de 5 M€**

*Plan de financement global et prévisionnel :*

- Subventions FEDER, FSE, Conseil Départemental, Conseil Régional, Ademe : 3,5M€
- Participation de CAP Excellence : 1,5M€

## **B/ Constitution du patrimoine bâti lié au fonctionnement de CAP Excellence**

**1- Acquisition de deux immeubles appartenant à la GRRR** : l'EPF achètera pour le compte de Cap Excellence deux immeubles appartenant à la GRRR ;

**Coût prévisionnel de cette acquisition et des études : 3M€ sur un coût global de 4M€**

*Plan de financement global et prévisionnel :*

- Portage de l'EPF : 4 M€

Afin d'y intégrer nos services, la salle du Conseil Communautaire et des bureaux pour les élus, nous devons réaliser des travaux d'aménagement.

**Coût prévisionnel : 800 000 € sur un montant total de 1,5M€**

*Plan de financement global et prévisionnel :*

- Participation de CAP Excellence : 1,5M€

**2- Aménagement des locaux du 16 Boulevard Légitimus et d'une salle de repos du personnel** : Afin de prendre en compte l'augmentation du nombre de collaborateurs à Cap Excellence, nous avons acquis par l'intermédiaire de l'EPF l'immeuble situé au 16 Boulevard Légitimus. Les travaux d'aménagement ont débuté en 2015. Ils seront suivis de l'aménagement d'un ancien garage, d'un restaurant et d'une salle de repos.

**Le cout de ces travaux est estimé à 400 000 €.**

*Plan de financement global et prévisionnel :*

- Participation de CAP Excellence : 400 000 €

**Les projets rattachés au renouvellement urbain**

*Ces investissements sont estimés à : 4 240 000,00 € en 2016 sur un total de 16 400 000,00 €*

**1- Renouvellement urbain (NPRU 2) et Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) :** Les études pré-opérationnelles globales permettront d'objectiver et de hiérarchiser, après concertation, les quartiers présentant des dysfonctionnements en termes d'habitat et d'organisation urbaine.

Les interventions publiques au titre du contrat de ville et de la Convention de Rénovation Urbaine devront être signées en Avril et Décembre 2016.

**Coût prévisionnel est estimé à 4 M€.**

*Plan de financement global et prévisionnel*

- Subventions, Etat, ANRU, CDC : 2 M€
- Participation de CAP Excellence : 2M€

**2- Acquisition foncière à Perrin Ville des Abymes :** Afin de sécuriser le projet de Rénovation Urbaine de la ville des Abymes (Ruzab) et le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain en cours de conventionnement, Cap Excellence souhaite acquérir un terrain de 10 hectares situé dans le prolongement du site où seront réalisés le nouveau CHU, le centre de maintenance du Tramway et le parking relais. Ce terrain sera vendu aux opérateurs de logements et aux promoteurs après qu'il ait été aménagé sous la direction de Cap Excellence.

**Coût prévisionnel acquisition et études : 9,093 M€,**

*Plan de financement global et prévisionnel : Prêt CDC 9,093M€*

**3- Projet ex-IEDOM :** Après l'ensemble des études de faisabilité effectuées sur l'ex-immeuble de l'IEDOM, il est proposé de le

démolir et d'y construire un nouvel immeuble destiné à recevoir des services, des commerces et des logements intermédiaire de qualité. Une partie des coûts liés à la démolition et à la construction des logements pourraient être intégrés à la nouvelle convention de Renovation Urbaine à signer en fin d'année 2016.

Ce projet pourra être réalisé par un promoteur immobilier sous la forme d'un bail à construction (en cours de négociation avec la SIG).

**Coût prévisionnel de la démolition et études : 500 000 €/1,5 M€**

*Plan de financement global et prévisionnel :*

- Subventions FEDER, FSE, Conseil Départemental, Conseil Régional, ANRU : 750 000 €
- Participation de CAP Excellence : 750K€

**4- Projet ex-RFO :** Après l'ensemble des études de faisabilité effectuées sur l'ex immeuble de RFO, il vous est proposé de le démolir et d'y construire un nouvel immeuble destiné à recevoir des services, des commerces et des logements intermédiaire de qualité. Tout en réservant une partie de cette réserve foncière pour l'extension de l'usine d'eau potable. Une partie des coûts liés à la démolition et à la construction des logements pourraient être intégrés à la nouvelle convention de Renovation Urbaine à signer en fin d'année 2016.

**Coût prévisionnel de la démolition et des études : 300 000 €/1 M€.**

*Plan de financement global et prévisionnel :*

- Subventions, ANRU : 500 000 €,
- Participation de CAP Excellence : 500 000 €

Documents stratégiques en matière de développement durable

*Ces études sont estimées à : 409 500,00€ en 2016*

**1- Plan Climat Energie :** D'une part, la mise en œuvre du plan d'actions du PCET se poursuit sur le volet tertiaire, sur la mobilité et sur la thématique "transport de marchandises, agriculture, et alimentation".  
D'autre part, la gestion des services et des compétences et la conduite de la démarche européenne Cit'ergie (valorisée par le

label Cap Cit'ergie en 2015) devraient permettre de préparer la candidature au niveau Cit'ergie en 2017.  
**Le coût prévisionnel est de 800 000 € dont 150 000 € d'études à réaliser cette année.**

*Plan de financement global et prévisionnel*

- Subventions, Etat, FEDER, Région Guadeloupe, CDC, ADEME : 500 000 €
- Participation de CAP Excellence : 300 000 €

2- **Nuisances sonores** : Cap Excellence s'est engagée à élaborer la Carte de Bruit Stratégique pour « l'agglomération au sens INSEE » (de Gosier à Petit Bourg).

L'année 2016 sera l'année de validation de la CBS mais surtout de l'élaboration du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement(PBE).

**Le coût Prévisionnel est de 30 000€** (qui sont financés par le groupement de communes)

3- **Agenda 21** : La démarche de développement durable de Cap Excellence a débuté par le volet Climat Energie et s'élargira en 2016 aux autres finalités du développement durable à travers l'élaboration de l'agenda 21.

Cap Excellence portera parallèlement des actions Développement Durable (DD) à l'occasion d'événements tels que la semaine européenne du DD ou en ciblant des publics spécifiques comme la communauté scolaire...  
**Le coût prévisionnel est de 85 000€ pour l'exécution du marché et 150 000€ pour la mise en œuvre des fiches actions.**

*Plan de financement global et prévisionnel*

- Subventions, Etat, Conseil Régional, ADEME, FEDER : 150 000 €
- Participation de CAP Excellence : 85 000 €

4- **Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) SCOT et NPNRU** :

Nous préconisons la mise en œuvre de deux AEU afin de d'intégrer et de décliner dès la définition de projets les problématiques de gestion optimale de nos ressources.

Ces deux AEU sont proposées pour la mise en œuvre du SCOT et de la restructuration des quartiers prioritaires.  
**Le coût prévisionnel est de : 250 000 €**

*Plan de financement global et prévisionnel*

- Subventions, Etat, ANRU, CDC, ADEME : 125 000 €
- Participation de CAP Excellence : 125 000 €

#### Le secteur du transport

Ces études sont estimées à : 965 000,00 € en 2016

**Le Tramway :** Compte tenu de l'implication de l'Etat qui a doté notre projet d'une subvention de près de 28,2M€ et des conditions de mobilisation de l'ensemble des subventions Cap Excellence a lancé les études de faisabilité.

Afin d'effectuer l'analyse du projet final et de définir son phasage, **quatre études** sont en cours de réalisation :

1. **Étude pré-opérationnelle d'insertion urbaine :** Elle consiste à la mise à jour des données urbaines et à la présentation du diagnostic et des perspectives d'insertion du TCSF, afin de proposer différents scénarii du futur réseau. Cette étude a été notifiée en décembre 2014, sa prochaine phase traitera de l'insertion du tracé et de ses variantes.  
**Coût d'exécution pour l'année 2016 : 146 000 €.**
2. **Étude de modélisation du trafic :** Afin de dimensionner la nouvelle offre de transport sur ce nouveau réseau, il est nécessaire de mettre en place un modèle de prévision de trafics. Cette étude va permettre de simuler le trafic des usagers à l'horizon de la mise en service de la première phase du tramway.  
**Coût d'exécution pour l'année 2016 : 135 000 €.**
3. **Étude institutionnelle et financière :** Dans le cadre de la réalisation de la première tranche, Cap Excellence et le SMT doivent avoir une aide à la décision afin d'établir les conditions dans lesquelles le projet peut être construit et financé. La phase d'exploitation est intégrée à la réflexion.  
**Coût d'exécution pour l'année 2016 : 45 000 €.**
4. **Étude topographique et photogrammétrique :** Afin de prendre en compte les projets récents de l'agglomération centre lors des travaux d'insertion du tramway, Cap Excellence s'est engagé dans la constitution d'une base de données photogrammétriques et topographiques sur les périmètres des quartiers prioritaires de la ville et sur le corridor du tramway.  
**Coût d'exécution pour l'année 2016 : 10 000 €.**

Deux études complémentaires vont être lancées durant l'année 2016 :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la concertation préalable :** Par délibération du conseil communautaire du 09 Septembre 2013, Cap Excellence s'est engagée dans la mise en œuvre du projet de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) et de la concertation à déployer tout au long du projet. Cap Excellence mènera une concertation réglementaire au titre du code de l'environnement durant toute la durée du projet et de la phase d'études.  
**Coût Prévisionnel : 200 000 €.**
- Assistance à maîtrise d'ouvrage générale :** A l'issue des études de faisabilité qui rendront leurs conclusions en mai 2016, et qui auront permis d'arrêter la nature du projet et d'en vérifier la faisabilité technique, Cap Excellence devra s'entourer d'un bureau d'étude afin de garantir la cohérence technique des études (tracé, coût de construction, coût d'exploitation).  
**Coût prévisionnel de cette assistance : 1 M€.**

*Plan de financement global et prévisionnel des études transport :*

Dépenses	Partenaires	Plan de financement	%
Phases Etudes et AMO	FEDER	400 000 €	25
	ETAT	80 000 €	5
	Région Guadeloupe	320 000 €	20
	SMT-PCSM (VT)	400 000 €	25
	CAP EXCELLENCE	160 000 €	10
	Autres (ADEME, Conseil Départemental)	240 000 €	15
	<b>Total</b>	<b>1 600 000 €</b>	<b>100</b>

# PROJETS EN MATIÈRE D'UNE COMMUNICATION DYNAMIQUE

*Le montant global sollicité au titre de l'année 2016 pour la Direction de la communication est de 561 000€*

En 2016, les objectifs de la Direction de la communication seront les suivants :

## 1/ Rendre lisible l'action du Président

1. Promouvoir l'action engagée par le Président
2. Rendre compte de ce qui se passe en quasi simultané
3. Donner la parole au Président et à ses élus
4. Valoriser les actions menées

## 2/ Être plus proche des administrés

5. Communication forte tout au long de l'année
6. Réaliser des outils plus pédagogiques
7. Permettre aux usagers d'accéder plus rapidement à l'information
  - *Informier sur les services aux publics en leur faisant connaître les services à leur disposition, leur fonctionnement, les conditions d'accès...*
  - *Animer la vie démocratique en rendant compte des décisions prises par les élus, en expliquant les politiques publiques et les projets d'aménagements, en créant les conditions de la participation des habitants...*
  - *Soutenir les initiatives locales en informant sur la vie locale, faisant connaître les associations, les activités culturelles, sportives, économiques, festives ou événementielles...*
  - *Faire évoluer les comportements en responsabilisant le citoyen dans les domaines des déplacements, de l'environnement, des déchets, des usages des ressources naturelles, en traitant les incivilités...*

- *valoriser le territoire en renforçant son image pour assurer son développement, valorisant ses qualités intrinsèques, attirant, fédérant les acteurs...*

Pour cela un budget conséquent devra être envisagé pour réaliser tous les supports et les actions nécessaires à la mise en œuvre de ces objectifs.

- **Publications diverses** – Des outils pour donner les clés de compréhension de l'institution et de son territoire : Rapport d'activité, livret d'accueil des agents, autres publications  
**Montant prévisionnel : 50 000€**
- **Conventions avec les médias**- Il est important que nous puissions travailler avec les médias locaux pour valoriser les actions mises en place par Cap Excellence en renforçant son image à travers des campagnes promotionnelles. Ce sont les médias qui nous permettront de fédérer nos publics autour des projets structurants : Canal 10, Alizé TV, ATV, CCN, Veille media conseil Antilles  
**Montant prévisionnel : 160 400€**
- **Signalétiques**- pour être visible sur chaque manifestation que l'on organise ou les manifestations pour lesquelles nous sommes partenaires : Entrées de villes, banderoles, fonds de stand, panneaux, kakémonos, projets des entrées de villes  
**Montant prévisionnel : 50 600€**
- **Marchés de la communication**
  - ✓ **Marché « Nouvelles technologies et de la communication »** : Développer notre offre numérique est indispensable pour mieux répondre aux attentes de nos usagers.
  - ✓ **Marché « impressions et objets publicitaires »** : Avoir les moyens d'être plus rapides et efficaces  
**Montant prévisionnel : 180 000€**
- **Consultations diverses**- Achat de fleurs, recours à des traiteurs, recours à des transporteurs, distribution en boîte aux lettres et dans l'attente qu'un fournisseur soit désigné pour le marché impression et objets pubs.  
**Montant prévisionnel : 50 000€**
- **Achats d'espace** (radio, télé, presse)  
**Montant prévisionnel : 70 000€**

- **Grandes actions** (toutes portées par leur DGA respective)  
Navettes gratuites grands événements, communication contrôles SPANC, rencontres économiques, éco quartier Louisy Mathieu, communication collecte des déchets, tourisme, contrat de ville (santé, emploi, insertion...).

Il est à noter que la direction de la communication n'a pas à sa charge les dépenses de communication lié à la direction des affaires culturelles.

